

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1233

14 juin 2010

SOMMAIRE

Advise Group S.A.	59174	Jeurggen	59170
Argenta Fund	59181	KKR Columba Two S.à r.l.	59176
Argos Investment Fund	59177	Lapperre S.A.	59175
Asia Infrastructure S.A. SICAR	59173	Louv S.à r.l.	59169
Bellone Investments S.à r.l.	59177	Lux Car & Paint Services S.A.	59182
Broker Invest S.A.	59181	Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	59184
Capital International Fund	59183	Madas S. à r.l.	59173
Christal S.A.	59175	Marchesini Investment Group S.A.	59175
Cobe S.à r.l.	59176	Mediolux Holding	59180
CVM SPF S.A.	59175	Merlis S.à r.l.	59174
Dreamteam S.A.	59183	Merrill Lynch Paris Holdings	59169
Dynamic Investment Fund	59169	MLArg Real Estate GP S.à r.l.	59169
Exane Funds 1	59183	Nikky Investments S.A.	59174
Exane Funds 2	59181	Octagon Residential S.à r.l.	59174
Finav S.A.	59175	Partapar S.A.	59173
FLSmith Dorr-Oliver Eimco Manage- ment Hungary Kft Luxembourg Branch	59181	Poseidon Lux S.A.	59184
Fora Investment S.à r.l.	59170	Pribinvest S.A.	59173
Fora Investment S.à r.l., SPF	59170	Quality Publishing International S.A.	59176
Froeggen S.A.	59177	RE-Forest Fund SICAR S.C.A.	59138
Grand Ocean S.A.	59177	SG Finance S.A.	59169
Grand Ocean S.A.	59178	Sigma Invest S.A.	59183
Grand Ocean S.A.	59177	Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l. ...	59178
Grauggen	59170	SREP (France) S.à r.l.	59184
Happy Greens Bourglinster S.A.	59182	TARENO (Luxembourg) S.A.	59181
HECTAS Gebäudedienste S.à r.l.	59176	Torsch Financière S.A., SPF	59183
IL-Invest S.à r.l.	59184	Trillium Holdings Sàrl	59182
Ireggen	59170	Unican Luxembourg S.A.	59174
Java S.A.	59182	ZEN High-Tech S.A.	59184

RE-Forest Fund SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.083.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- RE-Invest Capital S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal;

2.- RE-Invest Partners Ltd, having its registered office in Tignes Palace, Bisazza Street, MT SLM 15 Sliema, Malta, registration number C 46396,

here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of an investment company in risk capital under the form of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), which they declare to establish as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established among RE-Invest Capital S.à r.l. (the "General Partner") in its capacity as "actionnaire commandité", the shareholders (the "Shareholders") (in their capacity as "actionnaires commanditaires") (the "Limited Shareholders") and all persons who may become Limited Shareholders, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a corporate partnership limited by shares ("*société en commandite par actions*") and qualified as a an investment company in risk capital - *société d'investissement en capital à risque* (SICAR).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the investment companies in risk capital, as amended (hereinafter the "Law").

The Company will exist under the corporate name of RE-Forest Fund SICAR S.C.A..

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company was created for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities of all types and all other permitted assets representing risk capital, affording its shareholders the results of the management of its assets in consideration for the risk which they incur.

Art. 5. Investment objectives and Policies. The object of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning as permitted by article 1 of the Law and the ownership, administration, development and active management of its portfolio to enhance its value with a view to its resale.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by Law and consistent with its purpose (hereafter defined as "Assets").

The Company may participate in the establishment and development of any company, corporation, partnership or other entity for the purpose of implementing an investment and in connection therewith may render them any assistance whether by way of loans or otherwise including but not limited to intervening in the management of such entities by providing assistance and advice in connection with any corporate or financial matters and providing persons to act as directors/managers of such entities.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.

The specific investment policies applicable to any particular Compartment shall be determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus.

Art. 6. Share Capital, Compartments, Classes and Categories of Shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at the time of establishment amount to the equivalent in US Dollar of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one (1) Management Share with no par value held by the General Partner, and three hundred and nine (309) ordinary shares with no par value held by the limited shareholders.

At least 5% of each Share shall be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash. The capital of the Company shall at all times be equal to the total net asset value of the Company.

The minimum capital of the Company shall be, increased by the share premium, at least the equivalent of one million Euro (EUR 1,000,000.-) within a period of 12 months following the authorization of the Company.

For each Compartment, a separate pool of assets will be maintained. The different pools of assets will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Prospectus of the Company.

The Company is one single entity; however, the rights of investors and creditors regarding a Compartment or raised by the constitution, operation or liquidation of a Compartment are limited to the assets of this Compartment, and the assets of a Compartment will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Compartment and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Compartment. In the relations between the Company's Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Compartment will be charged to the different Compartments pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered. However, instruments used to hedge the exposure of the investments and attributable solely to any particular Class or Category of Shares may be allocated solely to corresponding Class or Category of Shares.

The General Partner of the Company may, at any time, create additional Compartments. In that event the Prospectus will be updated accordingly.

Furthermore, in respect of each Compartment, the General Partner of the Company may decide to issue one or more classes of Shares (the "Classes"), and within each Class, one or several Category(ies) of Shares subject to specific features such as a specific sales and redemption charge structure, a specific management fee structure, different distribution, Shareholders servicing or other fees, different types of targeted investors, different currencies and/or such other features as may be determined by the General Partner of the Company from time to time.

The currency in which the Classes or Categories of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Compartment. The Compartment may, at the expense of the relevant Class or Category of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class or Category of Shares is denominated.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company is restricted solely to Well-informed investors such as institutional investors, professional investors and any other qualified investors, as specified under article 2 of the Law.

Under the Law, a Well-informed Investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

- he has confirmed in writing that he adheres to the status of Well-informed Investor, and
- (i) he invests a minimum of equivalent to 125,000 Euro in the Company, or
- (ii) he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or, a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

The conditions set forth above are not applicable to the directors and other persons who are involved in the management of the Company.

Fractions of registered Shares will be issued to one thousandth of a Share. Fractions of Shares are not entitled to a vote, but are entitled to participate in the liquidation proceeds.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his or her right of ownership of such registered Shares. A confirmation of shareholding will be delivered upon request.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

7.2 Form, Ownership and Transfer of Shares

The Company shall issue unlimited liability ordinary shares and limited liability ordinary shares (the latter being referred as "Shares") in registered form only. Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares.

Limited liability ordinary shares are subscribed by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") of the Company.

Unlimited liability ordinary shares are subscribed by the General Partner as unlimited shareholder ("actionnaire commandité") and which may entitle the owners thereof to Carried Interest.

For the purposes of these shares, "Carried Interest" shall mean the special distribution payable to certain shareholders as more particularly described in the Appendices of the Prospectus.

Shareholders wishing to transfer some or all of the Shares registered in their names (including transfer of rights and obligations from one Shareholder to the other) should submit to the Registrar and Transfer Agent a share transfer form or other appropriate documentation signed by the transferor and the transferee. No stamp duty is payable in Luxembourg on transfer.

Transfer of Shares may only be carried out if the transferee qualifies as an Eligible Investor and accepts to take over liabilities, if any, of the transferor towards the Company.

However, the General Partner may decline to register any transfer of Shares.

The General Partner will not issue or give effect to any transfer of Shares of the Company to any investor who may not be considered as Well Informed Investor. The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well Informed Investor. If it appears at any time that a Shareholder of a Class or Category is not a Well Informed Investor, the General Partner will redeem the relevant Shares.

The General Partner will refuse the issue of Shares or the transfer of Shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well Informed Investor. In considering the qualification of a subscriber or a transferee as a Well Informed Investor, the General Partner will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well Informed Investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the General Partner that such subscription is made on behalf of a Well Informed Investor as aforesaid and the General Partner may require evidence that the beneficial owner of the Shares is a Well Informed Investor.

7.3 Restrictions of the ownership of Shares

The General Partner may restrict or place obstacles in the way of the ownership of Shares in the Company by any person if the Company considers that this ownership involves a violation of the Laws of the Grand-Duchy or abroad, more specifically a violation of the Law, or may involve the Company in being subject to taxation in a country other than the Grand-Duchy or may in some other manner be detrimental to the Company.

To that end, the General Partner may:

- Decline to issue any Shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the Shares to a person who is not authorised to hold Shares in the Company;
- Proceed with the compulsory redemption of all the relevant Shares if it appears that a person who is not authorised to hold such Shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of Shares, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the Shares, if it appears to the Company that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the Shares in such a manner that this may be detrimental to the Company. The compulsory redemption's procedure is more fully described in the Prospectus.
- Refuse, during any general meeting of Shareholders, the right to vote of any person who is not authorised to hold Shares in the Company.

7.4 Default provisions

If an Investor fails to pay any part of its Commitment when due and payable it shall pay to the Company interest on the amount outstanding at an annual rate of 5% above the prime rate of the Reference Currency from time to time per annum, from the date upon which such drawn amount became due until the actual date of payment thereof and it shall indemnify the Company for any fees and expenses, including, without limitation, attorney's fees, incurred as a result of the default. If the Investor fails to remedy such default within 10 Bank Business Days after having received prompt written notice of the General Partner to that effect, the Investor shall be in default (the "Defaulting Investor"), deemed as not authorised to hold Shares in the Company and shall:

(a) continue to pay to the Company interest on the amount outstanding at an annual rate of 5% above the prime rate of the Reference Currency from time to time per annum, from the date upon which such amount became due until the actual date of payment thereof (on the understanding that the General Partner may amend the obligation to pay interest in view of measures taken by it pursuant to (c) below); and

(b) indemnify the Company for any damages, fees and expenses, including, without limitation, attorney's fees or sales commissions, incurred as a result of the default.

In addition, the General Partner, at its sole discretion, may:

- (a) terminate the Defaulting Investor's outstanding Commitment;
- (b) refuse to make any distribution of income in respect of any Shares previously subscribed and paid for by the Defaulting Investor;
- (c) redeem the Ordinary Shares of the Defaulting Investor upon payment to such Defaulting Investor of an amount equal to 50% of the lesser of (i) the initial amounts paid up by the Shareholder or (ii) the Net Asset Value of the Shares so redeemed determined in accordance with the provisions of the Prospectus.

The General Partner may decide on other solutions as far as legally allowed if it believes such solutions to be more adequate to the situation. The General Partner may, in its discretion but having regard to the interests of the other investors, waive any of these remedies against a Defaulting Investor.

Art. 8. Issue and redemption of Shares.

8.1 Issue of Shares

The General Partner may issue Shares of any Class or Category within each separate Compartment.

Potential Shareholders may be asked to commit to subscribe to Class or Category of Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner (each a "Closing") and which shall be indicated and more fully described in each Compartment relevant Appendix of the Prospectus or any subscription agreement entered into between the General Partner and each Limited Shareholder (the "Subscription Agreement") setting out the aggregate amount that each Shareholder undertakes to invest in the Company (the "Shareholder Commitment").

The First Subscription Closing will take place on the date described for each Compartment in the relevant Appendix of the Prospectus. There may be one or more subsequent Closings occurring after the First Closing described for each Compartment in the relevant Appendix of the Prospectus (the "Subsequent Subscription Closing").

Applications instructions for the Subsequent Subscription Closing of Shares may be made on any Business Day. Investors whose instructions for Subsequent Subscription Closing are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, (i.e. two Business Days prior to the applicable Valuation Day, unless otherwise described for each Compartment in the relevant Appendix of the Prospectus), will be allotted Shares at a price at which subscriptions shall be settled per Closing corresponding to:

- a) The highest of the Initial Price or the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day,
- b) plus any applicable Subsequent Subscription Closings Premium as more fully described for each Compartment in the relevant Appendix of the Prospectus.

Per Closing, on each draw down of commitment, allotment of Shares will be made at the above fixed price.

The Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day, to determine the price at which subscriptions shall be settled per Closing, will be available not later than five (5) Business Days counting from and including the date on which the Net Asset Value of the subscribed Shares is available (the "Publication Day"), as more fully described in the section "Net Asset Value Calculation" in the Prospectus. In particular, no forward or future dated instructions will be recognised and such instructions received by the Registrar and Transfer Agent prior to the appropriate dealing cut-off time on any Valuation Day will be processed at the applicable Valuation Day without reference to the applicant. If instructions are received by the Registrar and Transfer Agent after the appropriate dealing cut-off time applicable to the Valuation Day, the subscriptions will be deferred until the following Valuation Day. Unless otherwise specified in each Compartment relevant Appendix of the Prospectus, subscription fees may be charged on the subscription of Shares in favour of the intermediaries involved in the offering of Shares. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

Payments for subscriptions for Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date; upon receipt of a written notice issued by the General Partner (the "Draw Down Notice") giving not less than ten (10) Bank Business Days' notice to the relevant investors, as determined by the General Partner and as indicated and more fully described for each Compartment in the Prospectus or the Subscription Agreement. The General Partner shall determine the modes of payment in relation to such subscriptions. In case of failure to make payments of subscriptions commitments for Shares, to be made in whole on any Draw Down Notice, the Shareholder will become automatically subject to "Default Provisions" procedure as more fully described in the Prospectus.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership.

Instructions for the Subsequent Subscription Closing of Shares may be made by fax or by post. Instructions should contain the information described in the Prospectus (if applicable) and confirmation in writing that the applicant adheres to the status of Well-informed Investor (except for institutional or professional investors). All necessary documents to fulfil the subscription should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

Any new subscriber may have to apply for a minimum holding amount as more fully described for each Compartment in the Prospectus. Such minimum may be reached by combining investments in various Compartments. However, the Company may authorize a new subscriber to apply for Shares amounting to a sum that is less than the minimum initial investment or the equivalent in the reference currency of the relevant Compartment from time to time.

Confirmation statements will be mailed or e-mailed to subscribers or their banks by the Company in accordance with the provision of the Prospectus at the risk of the Shareholder.

Shares will only be allotted upon receipt of notification from the Custodian that an authenticated electronic funds transfer advice or SWIFT message has been received provided that the transfer of money has been made in strict accordance with the instructions given in the electronic funds transfer form. In the event that the application has been made in a currency other than the Reference Currency of the Class or Category within the relevant Compartment(s), the Registrar and Transfer Agent will perform the necessary foreign exchange transactions. Investors should be aware that the costs to perform such foreign exchange transactions, amount of currency involved and the time of day at which such foreign exchange is transacted, will be supported entirely by said investor and will affect the rate of exchange. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and

Transfer Agent or the Company for any costs or losses arising from adverse currency fluctuations.

Payment shall be made in the Reference Currency of the Compartment or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class or Category as disclosed in each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus in the form of electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) to the order of the Custodian on the date the Net Asset Value of the allotted Shares is available.

The General Partner of the Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of appraisable assets to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Compartment. Such report should not have to be issued in case of assets contributed in kind are listed on a regulated market. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of appraisable assets shall be borne by the relevant Shareholder.

The General Partner of the Company may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares for a definite Compartment. Furthermore there are circumstances under which conversions and redemptions may be deferred. In that respect details of these are given in the Article 13, point 13.2 "Calculation" below.

The General Partner may decide, at its sole discretion, to prohibit any persons or corporate bodies from acquiring unlimited liability ordinary shares. Furthermore, the General Partner may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The General Partner of the Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Compartment, the Shareholder of the Company or any Compartment. To make an initial subscription for Shares an Application Form must be completed and returned to the Registrar and Transfer Agent. Acceptance of applications will be subject to the minimum subscription requirements for each Share Class as set out in each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus and it is at the discretion of the General Partner, who does not need to assign any reason for rejecting an application, in whole or in part.

8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the General Partner and disclosed in the Prospectus of the Company.

8.3 Redemption of Shares

Shareholders may only request redemption of their Shares in accordance with the conditions set-forth for each Compartment in the Prospectus. Where redemptions are prohibited until a definite date (hereafter a "Close-ended Period"), the General Partner may, without obligation and at its sole discretion, accept redemption applications. Any such repurchase will be considered a distribution for the purpose of determining the rights of the holders of unlimited liability ordinary shares and limited liability ordinary shares to participate in such repurchase and any preferred returned and carried interest rules shall be applicable thereto. The repurchase price may, depending on the Net Asset Value per Share applicable on the date of repurchase, be higher or lower than the price paid at the time of subscription. A redeeming Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the redemption under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile. Furthermore, it is the Shareholder's responsibility to declare any taxable gain or income under the laws of the country of his citizenship, residence or domicile. No liability shall be accepted by the Company or any of its agents for any delays or omission to declare any taxable gain or income in connection with Shareholder's investment in the Company.

Only if redemptions are specifically accepted by the General Partner, investors whose instructions for redemption are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as determined by the General Partner, will be redeemed at a price corresponding to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day not later than ten (10) Business Days counting from and including the date on which the Net Asset Value of the redeemed Shares is available (the "Publication Day"). In particular, no forward or future dated instructions will be recognised and such instructions received by the Registrar and Transfer Agent prior to the appropriate dealing cut-off time on any Valuation Day will be processed at the applicable Valuation Day without reference to the applicant. If instructions are received by the Registrar and Transfer Agent after the appropriate dealing cut-off time applicable to the Valuation Day, the redemption instruction will be considered invalid. Unless otherwise specified in each relevant Compartment's Ap-

pendix to the Prospectus, redemption fees may be charged on the redemption of Shares in favour of the intermediaries involved in the offering of Shares.

Furthermore, an amount equal to any duties and charges attributable to the relevant Class or Category of Shares which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to fund such a redemption may be deducted. Any such redemption may be considered as a distribution in the context of the determination of the rights of the holders pursuant to the distribution policy as more particularly described in the Prospectus.

Only if redemptions are specifically accepted by the General Partner, instructions for the redemption of Shares may be made by fax or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address and register number of the Shareholder requesting the redemption, the relevant Compartment, the relevant Class or Category, the number of Shares or currency amount to be redeemed, the name in which such Shares are registered and full payment details, including name of recipient, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application and in particular any document requested for the KYC procedure fulfilment. Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of particular Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Company. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in the Prospectus. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

If, due to an application for redemption, a Shareholder would hold less than the minimum holding amount, described for each Compartment in the relevant Compartment's Appendix to the Prospectus, the General Partner may decide to compulsory redeem the entire amount of the Shares, on behalf of such Shareholder.

Payment of the Redemption Price will be made by the Custodian or its agents as more fully described in the Prospectus.

Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Compartment or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class or Category as disclosed in each relevant Compartment's

Appendix to the Prospectus or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

The General Partner of the Company may agree to make, in whole or in part, a payment in-kind of Assets of the Compartment in lieu of paying to Shareholders redemption proceeds in cash. The total or partial in-kind payment of the redemption proceeds may only be made (i) with the consent of the relevant Shareholder which consent may be indicated in the Shareholder's application form or otherwise and (ii) by taking into account the fair and equal treatment of the interests of all Shareholders. In addition, in-kind payments of the redemption proceeds will only be made provided that the Shareholders who receive the in-kind payments are legally entitled to receive and dispose of the redemption proceeds for the redeemed Shares of the relevant Compartment. In the event of an in-kind payment, the costs of any transfers of Assets to the redeeming Shareholder shall be borne by that Shareholder. To the extent that the Company makes in-kind payments in whole or in part, the Company will undertake its reasonable efforts, consistent with both applicable law and the terms of the in-kind appraisable assets being distributed, to distribute such in-kind Assets to each redeeming Shareholder pro rata on the basis of the redeeming Shareholder's Shares of the relevant Compartment.

Art. 9. Conversion of Shares. Shareholders may only be entitled, in accordance with the conditions set forth in the Appendices of the Prospectus, to convert / switch all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Compartment or, as the case may be, all or part of their Shares of the same or different Classes or Categories of Shares of another Compartment.

However, in order to avoid Ineligible Investors in one Class, Shareholders should note that they cannot convert Shares of one Class in a Compartment to Shares of another Class in the same or a different Compartment without the prior approval of the General Partner.

Where applicable, instructions for the conversion / switching of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for conversion / switches should contain the information described in the Prospectus (if applicable). All necessary documents to fulfil the switch should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Compartment for Shares of another Class or Category in the same Compartment and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Compartment will be treated as a redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Class or Category and/or Compartment. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile. Furthermore, it is the Shareholder's responsibility to declare any taxable gain or income under the laws of the country of his citizenship, residence or domicile. No liability shall be accepted by the Company or any of its agents for any delays or omission to declare any taxable gain or income in connection with Shareholder's investment in the Company.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

Investors whose applications for conversion are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as set forth by the General Partner, will have their Shares converted on the basis of the respective Net Asset Value of the relevant Shares as of the applicable Valuation Day, taking into account the actual rate of exchange on the day concerned. The Net Asset Value of the relevant Shares on a particular Valuation Day will be available on the Publication Day.

If the Valuation Day of the Class or Category of Shares or Compartment taken into account for the conversion does not coincide with the Valuation Day of the Class or Category of Shares or Compartment into which they shall be converted, the Shareholders' attention is drawn to the fact that the amount converted will not generate interest during the time separating the two Valuation Days.

Unless otherwise specified in the Appendices of the Prospectus, a conversion fee may be charged on the conversion of Shares.

The allocation rate at which all or part of the Shares in a given Compartment (the "Original Compartment") are converted into Shares in another Compartment (the "New Compartment"), or all or part of the Shares of a particular Class or Category of Shares (the "Original Class") are converted into another Class or Category of Shares within the same or another Compartment (the "New Class") is determined in the Prospectus.

After conversion of the Shares, the Registrar and Transfer Agent will inform the Shareholder of the number of Shares of the New Compartment or New Class obtained by conversion and the price thereof.

If, due to an application for conversion, a Shareholder would hold less than the minimum holding amount, described for each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus, the General Partner may decide to compulsorily convert the entire amount of the Shares, on behalf of such Shareholder. Application for conversion may be refused if such conversion would result in the investor having an aggregate residual holding, in either Class or Category of Shares, of less than the minimum holding amount indicated for each Class or Category of Shares in each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus.

If on any Valuation Day conversion requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Compartment, the General Partner of the Company may decide that part or all of such requests for conversion will be deferred for such period as the Company considers to be in the best interests of the Shareholders. The requests for conversion at such Valuation Day shall be reduced pro rata and the Shares which are not converted by reason of such limit shall be treated as if a request for conversion had been made in respect of each subsequent Valuation Day until all the Shares to which the original request related have been converted. Conversion requests which have been carried forward from an earlier Valuation Day shall be complied with (subject always to the foregoing limits) and given priority over later requests.

Art. 10. Charges of the Company.

10.1 General

The Company shall pay out of the assets of the relevant Compartment all expenses payable by the Compartment which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Company, the Custodian and Paying Agent, Central Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliary Agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Compartment;
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Compartment;
- legal or consulting expenses incurred by the Company, the Custodian and Paying Agent, Central Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliary Agent while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Company, its General Partner and any person or company with whom they are affiliated or by whom they are employed and/or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Incorporation or otherwise with respect to the Company;
- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of all other documents concerning the Company, including registration statements and Prospectus and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the Net Asset Value; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses, promoting of the Company and/or its Compartments and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding 5 years.

10.2 Set-up and launching expenses of the Company

The costs and expenses of the set-up of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding 5 years from the set-up of the Company and in such amounts between Compartments in each year as determined by the Company on an equitable basis.

10.3 Set-up and launching expenses of additional Compartments

The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Compartment shall be written off over a period not exceeding five (5) years against the assets of such Compartment only and in such amounts each year as determined by the Company on an equitable basis. The newly created Compartment may bear a pro-rata of the costs and expenses incurred in connection with the set-up of the Company and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Compartment.

10.4 Fees of the General Partner, Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s)

General Partner, Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s) is (are) entitled to receive, in respect of each Class, from the Company in any year the annual management/advisory fee(s), as specified in the Appendices of the Prospectus, which will cover its annual servicing and management/advisory fees for such classes of Shares. Such annual management/advisory fee(s) shall be payable in arrears at the end of each calendar month, calculated and accrued at each Valuation Day at the appropriate rate for the Class concerned. These fees shall be equal to a percentage of the average Compartment's Assets of the Class concerned.

General Partner, Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s) may be entitled to a performance fee in relation to certain Compartments, as indicated in each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus.

Charges applicable to specific Compartments, Classes or Categories of Shares including, but not limited to investment management fees, investment advisory fees, initial charges will be detailed in the Appendices of the Prospectus.

Art. 11. Accounting year. The accounting year of the Company will end on the last day of December each year.

The first accounting year will end on December 31, 2010.

The financial accounts of the Company will be expressed in US Dollar. Financial accounts of each Compartment will be expressed in the designated currency of the relevant Compartment.

Art. 12. Publications. The most recent annual report of the Company may be obtained free of charge from the Company. Any other financial information to be published concerning the Company, including the Net Asset Value, the issue, conversion and repurchase price of the Shares for each Compartment and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company and its Central Administration Agent.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the General Partner, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders and, only if necessary, in one or more newspapers of wide circulation and/or in the Memorial.

Art. 13. Determination of the Net Asset Value per share.

13.1 Frequency of Calculation

The Net Asset Value per Share for each Compartment, Class or Category is determined as described in each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus, in accordance with the provisions of the Prospectus and of "Valuation of Assets" hereinafter. Such calculation will be completed by the Central Administration Agent in its capacity as administrator.

13.2 Calculation

The Net Asset Value per Share of each Compartment, Class or Category of Shares is determined as described in each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus and at least once a year. On any Business Day, the General Partner may decide to determine a Net Asset Value to be used for information purpose only. The Net Asset Value will be expressed in the Reference Currency of the Compartment, Class or Category of Shares. The Reference Currency of the Company is the US Dollar (US\$).

The calculation of the Net Asset Value of Compartments investing mainly in other funds / non quoted assets or assets to be valued at fair value sales price, shall be determined on the last available price / fair value sales price, available or determined (and dated), as of the applicable Valuation Day. As a direct consequence of this, the calculation of the Net Asset Value will be completed by the Central Administration Agent normally before the next Valuation Day unless more than 20% of the underlying portfolios prices / assets valuation are not available to the Central Administration Agent. If so, the latter may suspend, without further notice to the Shareholders, the publication of the Net Asset Value until disposal of at least 80% of the underlying portfolios prices / assets valuation which represent at least 80% of the total Net Asset Value. Such delays between the applicable Valuation Day and the time necessary to perform the calculation and therefore publish the Net Asset Value are referred to as "Publication Day" within the Prospectus.

The Net Asset Value per Share of each Class or Category of Shares is determined by dividing the value of the total assets of that Compartment properly allocable to such Class or Category less the liabilities of such Compartment and any amount distributed to shareholders properly allocable to such Class or Category by the total number of Shares of such Class or Category (including unlimited liability ordinary shares) outstanding on the relevant Valuation Day.

The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest cent of the relevant currency as the General Partner shall determine.

13.3 Temporary Suspension of the Calculation

In each Compartment, the General Partner of the Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of a particular Compartment, Class or Category of Shares and in consequence the issue, repurchase and conversion of Shares, without limitation to the generality of the above, in the following events:

- when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner of the Company, disposal of the assets of the Company attributable to such Compartment is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders; or
- during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Compartment would be impractical; or
- in the case of a breakdown in the normal means used for the valuation of any Assets of the Company attributable to such Compartment, or if, for any exceptional circumstances, the value of any Asset of the Company attributable to such Compartment may not be determined as rapidly and accurately as required; or
- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Compartment cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension will be notified by regular post letters to those Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Such suspension as to any Compartment, Class or Category of Shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Compartment, Class or Category of Shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Compartment, Class or Category of Shares.

13.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Compartment, shall be deemed to include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and Assets owned by the Company or contracted by the General Partner / the Investment Manager on behalf of the Company (provided that the General Partner / the Investment Manager may make some adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options, used for hedging purpose only, the Company has an open position in. However, instruments used to hedge the exposure of the investments and attributable solely to any particular Class or Category of Shares may be allocated solely to corresponding Class or Category of Shares;
- (viii) Any amount borrowed on behalf of each Compartment and on a permanent basis, for investment purposes;
- (ix) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received, is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) In the event that the any Asset is not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the General Partner of the Company, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the General Partner of the Company based on the reasonably fair value sales price determined prudently and in good faith by the General Partner or by an Independent Valuator(s) if specifically provided for in each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus. The probable net fair value sales price, for Assets (including Permits, SPA agreements and valuation of operating SPVs), un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall normally be determined according to the "International Private Equity and Venture Capital Guidelines" established by EVCA (European Venture Capital Associa-

tion), and /or in accordance with the methods and principles; applied by Independent Valuator(s) as agreed from time to time by the General Partner;

(c) All investments, with a known short term maturity date, value may be determined by using an amortised cost method. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Compartment would receive if it sold the investment. The General Partner of the Company will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Compartment's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Company. If the General Partner of the Company believes that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the General Partner of the Company shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;

(d) All other Assets will be valued on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably fair value sales price thereof determined prudently and in good faith by the General Partner or by Independent Valuator(s) if specifically provided for in each relevant Compartment's Appendix to the Prospectus.

The General Partner of the Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. If the General Partner permits some other method of valuation to be used, such method shall be applied on a constant basis. In particular, with regards to the probable net fair value sales price, for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market may be determined according to Valuation Method validated by renowned Audit Firms or Experts in their fields.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the General Partner of the Company is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

If since the time of determination of the net asset value per Share of any Class or Category in a particular Compartment there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Compartment are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the net asset value per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second Net Asset Value per Share.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;
- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable administrative expenses;
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner of the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner of the Company; and
- (vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in Article 10.

In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, translating and printing of Prospectus, explanatory memoranda, Company documentation or registration statements, annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile and other electronic means of communication.

The Company may calculate and recalculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

Each Compartment shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

Art. 14. Dividend policy. Where specified for specific Classes or Categories as disclosed under the Appendices of the Prospectus, the General Partner of the Company may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount as required by Luxembourg law.

Where a distribution is made and not claimed within five years from its due date, it will lapse and will revert to the relevant Compartment, Class or Category of Shares.

Art. 15. Amendments to the Articles of Incorporation. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended and the consent of the General Partner. Any amendment thereto shall be published in the Memorial and, if necessary, in a Luxembourg newspaper of wide circulation. Such amendments become legally binding on all Shareholders, following their approval by the general meeting of all shareholders.

Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of giving up the status of a SICAR for the Company requires the unanimous vote of the shareholders and the prior approval from the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 16. Duration, Liquidation and Amalgamation of the Company or of any Compartment, Class or Category. The Company and each of the Compartments have been established for an unlimited period of time, unless otherwise stipulated in the relevant Compartment's Appendix to the Prospectus. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority referred to in Article 23 hereof.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and the compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Memorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event may also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the General Partner.

The general meeting or, as the case may be, the liquidator it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Compartment(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the general meeting, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liabilities, unamortised costs and liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Compartment(s) in proportion to the number of Shares held by them. The general meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Compartment(s) wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the general meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders. In that respect, distribution in kind of assets, including fractions of securities or assets attributable to each Shareholder, held by the Company may be performed by the issuance and distribution, to each Shareholder, of a certificate of entitlement issued by the Custodian and representing the assets and fractions herein.

At the close of liquidation of the Company, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Compartment is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Compartment should fall down to such an amount considered by the General Partner as the minimum level under which the Class, Category or Compartment may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Compartment should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Compartment or when the range of products offered to clients is rationalized on an economical basis, the General Partner may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Compartment, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including actual prices and expenses incurred for the realization of investments, closing expenses, non paid off setting up expenses, any non paid off sales charges and any other liabilities). The Company shall send a notice to the shareholders of the relevant Class, Category or Compartment, before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the General Partner, shareholders of such Class, Category or Compartment, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while waiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the General Partner authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the General Partner in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realization of investments, closing expenses, non paid off setting up expenses, any non paid off sales charges and any other liabilities) until the effective date of the compulsory redemption.

Such compulsory redemption may be settled through a distribution of the assets of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Compartment(s) wholly or partly in kind, to any Shareholder, in compliance with the conditions set forth by the law of 10th August 1915 on commercial companies (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders. In that respect, distribution in kind of assets, including fractions of securities or assets attributable to each Shareholder, held by the Company may be performed by the issuance and distribution, to each Shareholder, of a certificate of entitlement issued by the Custodian and representing the assets and fractions herein.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the General Partner, provided that such latter is promptly replaced by another General Partner at a Shareholders' meeting.

Amalgamation or Transfer of Class, Category and/or Compartment

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the compulsory redemption of Class(es), Category(ies) and/or Compartment(s), the General Partner may decide to amalgamate a Class, Category and/or Compartment into another Class, Category and/or Compartment. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Compartment. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Compartment becomes effective.

The General Partner may also decide to allocate the assets of any Class, Category and/or Compartment to those of another SICAR submitted to the Law or to another Compartment within such other SICAR (such other SICAR or Compartment within such other SICAR being the "New Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). The question to amalgamate the assets of any Class, Category and/or Compartment to those of a New Fund shall be referred, by the General Partner, to the general meeting of Shareholders of the concerned Class, Category and/or Compartment. Such general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting. Furthermore, such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner (and, in addition, the notice will contain information in relation to the New Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the general meeting.

Division of a Class, Category and/or Compartment

The General Partner may decide that any Class, Category or Compartment may be split into several Compartments, Classes and/or Categories of Shares with the same or different characteristics by a corresponding split of the portfolio of the Compartment, Class and/or Category to be split. The General Partner may not decide a split of Compartments, Classes and/or Categories if the rights of any Shareholder(s) of any of the resulting Compartment, Class and/or Category are changed in any way unless the Shareholder(s) concerned has (have) received adequate prior notice with the option to redeem its (their) Shares, without charge, prior to the date the split becomes effective.

Art. 17. Conflicts of Interest. Potential investors should be aware that there may be situations in which the General Partner, the Investment Manager(s) or any Investment Advisor could encounter a conflict of interest in connection with the Company. In particular, potential investors should be aware of the following:

The General Partner, Investment Managers, Investment Advisors and/or Intermediaries of the Company may control, directly or indirectly, entities in which they may have a financial or managerial interest (an "Affiliated Company"). Such Affiliated Company may be entitled to receive a portion, or all, of the brokerage commissions, transaction charges, advisory fees or investment management fees paid by the Company during the course of its day-to-day business. Such Affiliated Company may be in conflict of interest with, respectively, the General Partner, Investment Managers, Investment Advisors and/or Intermediaries duty to act for the benefit of the Shareholders in limiting expenses of the Company, and their interest in receiving such fees and/or commissions.

The Investment Manager(s) or any Investment Advisors may advise or make, as the case may be, investments for other clients without making the same available to the Company where, in regard to its obligations under the contractual agreement, the Investment Manager(s) or any Investment Advisors consider that it is acting in the best interests of the Company, so far as reasonably practicable having regard to its obligations to other clients.

The Investment Manager(s) or any Investment Advisors, any of their General Partners, officers, employees, agents and affiliates and the General Partner of the Company and any person or company with whom they are affiliated or by whom they are employed (each an Interested Party) may be involved in other financial, investment or other professional activities including in connection with the underlying funds which may cause conflicts of interest with the Company. Furthermore, Interested Parties may provide services similar to those provided to the Company by other entities and will not be liable to account for any profit earned from any such services; also an Interested Party may acquire investments in which the Company may invest on behalf of clients. Furthermore, when the Investment Manager(s) or any Investment Advisors

allocate or propose to allocate an investment into a fund which is also managed by it, it may collect a management charge on such investments in addition to its fees set out in the Prospectus.

The Company may acquire securities from or dispose of securities to any Interested Party or any investment fund or account advised or managed by any such person. An Interested Party may provide professional services to the Company or hold Shares and buy, hold and deal in any investments for their own accounts notwithstanding that similar investment may be held by the Company. An Interested Party may contract or enter into any financial or other transaction with any Shareholder or with any entity any of whose securities are held by or for the account of the Company, or is interested in any such contract or transaction. Furthermore, any Interested Party may receive commissions to which it or he is contractually entitled in relation to any sale or purchase of any investments of the Company effected by it for the account of the Company, provided that each case the terms are no less beneficial to the Company than a transaction involving a disinterested party and any commission is in line with market practice.

Art. 18. General Partner. The Company shall be managed by RE-Invest Capital Sàrl, registered in the Company's share register as the holder of unlimited liability ordinary shares in the Company, in its capacity as "actionnaire commandité" of the Company.

The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The General Partner may be removed only in the case of fraud, gross negligence or willful misconduct by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- The quorum shall be at least two thirds of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, if at least one half of the share capital is represented.

- In both meetings, resolutions must be passed by a two thirds of the votes validly cast. Unlike all other resolutions of the general meeting of Shareholders, the approval of the General Partner is not necessary for its removal in case of fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved or liquidated, provided the general meeting of Shareholders appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting of Shareholders, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a new General Partner.

Art. 19. Powers of the General Partner. The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the Company, to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall determine the general orientation of the management and investment policy of the Company, as well as the courses of action to be followed in administration of the Company, subject to the investment restrictions provided under the Law and those restrictions specified by the General Partner regarding the investments of the Company. The Company may, with regard to each Compartment and within the framework of the aforementioned restrictions, invest in all types of assets authorized under the Law and under the restrictions specified by the General Partner regarding the investments of the Company.

The General Partner is entitled to a management fee paid out of the assets of the Company. The amount or rate of the management fee is set out in the Issuing Document.

Art. 20. Delegation of powers. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that,

- the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner;

- the General Partner will determine any such officers or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The General Partner may in particular appoint, under its responsibility investment advisors and investment managers, as well as administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 21. Liability of the General Partner and Limited Shareholders. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner. No Limited Shareholder shall represent the Company.

The General Partner has overall responsibility of the Company's activities, including the review of its investment activity and performance. The General Partner has primary responsibility for determining and implementing the Company's overall objectives, strategy and policy.

All powers not expressly reserved by law or the Company's Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner, in carrying out its management functions, may be assisted by one or several Committee(s). In such case, the General Partner will make decisions on the basis of the recommendation of the said Committee(s). The Company will pay the fees of the Committee(s) it may appoint from time to time, under its own control and responsibilities of the General Partner.

The Company shall indemnify and hold harmless the General Partner against a loss, including a loss resulting from any error of judgement or for any loss suffered by the Company or any investor in the course of the discharge of the General Partners' duties howsoever any such loss may have occurred unless such loss arises from fraud, bad faith, wilful default or gross negligence in performance or non-performance of such obligations or functions.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of Shareholders and they shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 22. Signatory Powers. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholder shall represent the Company.

Art. 23. General Meetings of the Company. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders must be approved by the General Partner.

General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting.

The Annual General Meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on 30th of April in each year, or if such day is not a day on which banks are open for business in Luxembourg, on the following day on which banks are open for business in Luxembourg. Notice to Shareholders will be given in accordance with Luxembourg law. The notice will specify the place and time of the meeting, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their Shareholder Commitment (if any). The first Annual General Meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on 30th of April, 2011.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the General Partner of the Company, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders and, only if necessary, in one or more newspapers of wide circulation and/or in the Memorial.

Other general meetings of Shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

Any general meeting of Shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies, and provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders must be approved by the General Partner.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a Shareholder and who may be the General Partner of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 24. Auditor. In accordance with the Law, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent auditor may be dismissed at any time by the General Meeting

Art. 25. Custody of the assets of the Company. To the extent required by the Law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5th April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian"). The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law.

If the Custodian wishes to resign, the General Partner shall use its best endeavors to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The General Partner may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

Art. 26. Central Administration of the Company. To the extent required by the Law, the Company shall enter into a central administration agreement with a Central Administration Agent regulated under Luxembourg law.

If the Central Administration Agent wishes to resign, the General Partner shall use its best endeavors to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The General Partner may terminate the central administration agreement but may not remove the Central Administration Agent from office unless a replacement has been found.

Art. 27. Applicable law, Jurisdiction, Language. The Articles of Incorporation are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Luxembourg District Court is the place of performance for all legal disputes between the Shareholders and the Company. Luxembourg law applies. The English version of these Articles of Incorporation is the authoritative version and shall prevail in the event of any inconsistency with any translation hereof. Statements made in these Articles of Incorporation are based on the laws and practice in force at the date of these Articles of Incorporation in the Grand Duchy of Luxembourg, and are subject to changes in those laws and practice.

Art. 28. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law and the law of 10th August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having been established, the above named persons subscribed to the share capital as follows:

- 1.- RE-Invest Capital S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) management share with no par value and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100.-;
- 2.- RE-Invest Partners Ltd, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) ordinary share with no par value, and to fully paid them up by a contribution in cash in the amount of EUR 100.-;
- 3.- RE-Invest Capital S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for three hundred eight (308) shares with no par value and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 30.800.-.

The amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is from now on at the free disposal of the company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in Article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organization are estimated at approximately three thousand two hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders have passed the following resolutions:

1. Has been appointed as independent auditor:

The private limited liability company KPMG with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 103065.

2. The auditor's term of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2011.
3. The registered office of the Corporation is fixed at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- RE-Invest Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- RE-Invest Partners Ltd, ayant son siège social à Tignes Palace, Bisazza Street, MT SLM 15 Sliema, Malte, numéro d'immatriculation C 46396,

ici représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent arrêter comme suit.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre RE-Invest Capital S.à r.l. ("Actionnaire Commandité"), en sa qualité d'"actionnaire commandité", les actionnaires (les "Actionnaires") (en leur qualité d'"actionnaires commanditaires") (les "Actionnaires Commanditaires") et toutes les personnes qui pourraient devenir Actionnaires Commanditaires par la suite, une société luxembourgeoise en commandite par actions (la "Société") sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

La Société est constituée sous la dénomination sociale suivante: RE-Forest Fund SICAR S.C.A..

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Si Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par l'Actionnaire Commandité.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds réunis dans des titres de tous types et tous autres avoirs autorisés représentant le capital à risque à fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses avoirs eu égard aux risques qu'ils encourent.

Art. 5. Objectifs et politiques d'investissement. L'objet de la Société est l'investissement les fonds à sa disposition en capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi et la possession, l'administration, le développement et la gestion active de son portefeuille pour augmenter sa valeur en vue de sa revente.

La Société peut également investir les fonds à sa disposition dans tout autre actif autorisé par la Loi et cohérent avec son objet social (qualifiés ci-après d'"Actifs").

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise, société, partenariat ou de toute autre entité dans le but de mettre en place un investissement et, ainsi, leur apporter toute aide soit par le biais de prêts ou d'une autre manière, y compris de manière non exhaustive, en intervenant dans la gestion de ces entités en apportant aide et conseil en rapport avec tout sujet lié à l'entreprise ou aux finances et en dotant ces entités de personnes pour agir en tant qu'administrateurs/gérants.

De plus, la Société aura les pouvoirs les plus étendus dans les limites de la Loi pour prendre toute mesure et exécuter toute transaction qu'elle considérera utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social

Les politiques d'investissement spécifiques applicables à chaque Compartiment en particulier doivent être déterminées par l'Actionnaire Commandité et mentionnées dans le Prospectus.

Art. 6. Capital Social, Compartiments, Classes et Catégories d'Actions. Le capital de la Société est représenté par des actions intégralement libérées et est fixé, au moment de la constitution à l'équivalent en Dollar US de trente et un mille

Euro (EUR 31.000.-), représenté par une (1) action de Commandité sans valeur nominale attribuée à l'Associé Commandité et trois cent neuf (309) actions ordinaires sans valeur nominale attribuées aux actionnaires commanditaires.

Au moins 5% de chaque Action doit être payé en espèce ou au moyen d'une contribution autres que l'espèce. Le capital de la Société doit être à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire totale de la Société.

Le capital minimum de la Société, augmenté de la prime d'émission, sera au moins égal à un million d'Euros (EUR 1.000.000.-) endéans une période de 12 mois après l'agrément de la Société.

Pour chaque Compartiment, un pool d'actifs distinct sera maintenu. Les différents pools d'actifs seront investis séparément, conformément à leurs caractéristiques spécifiques, telles que décrites dans le Prospectus de la Société.

La Société est une seule et unique entité, néanmoins, les droits des investisseurs et des créanciers concernant un Compartiment ou résultant de la constitution, de la gestion ou de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux avoirs de ce Compartiment, et les avoirs du Compartiment seront exclusivement attachés aux droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et pour ceux des créanciers, dont la plainte survient en relation avec la constitution, de la gestion ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires de la Société, chaque Compartiment est considéré comme une entité distincte. Les avoirs, engagements, frais et dépenses qui ne peuvent être attribués à un Compartiment en particulier seront imputés aux différents Compartiments, au pro rata de leurs avoirs nets respectifs, si nécessaire en fonction des montants en question. Néanmoins, les instruments, utilisés pour protéger l'exposition des investissements et attribuables uniquement à une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier, seront seulement alloués à la Classe ou Catégorie d'Actions correspondante.

L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment, créer des Compartiments supplémentaires. Dans ce cas, le Prospectus sera modifié en conséquence.

De plus, eu égard à chaque Compartiment, l'Actionnaire Commandité de la Société peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'Actions (les "Classes"), et dans chaque Classe, une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions (les "Catégories"), soumises à des caractéristiques spécifiques, telles qu'une structure particulière de commission de vente et de rachat, une structure particulière de frais de gestion, une politique de distribution différente, des services apportés aux Actionnaires ou autres frais, différents types d'investisseurs ciblés, différentes devises et/ou toutes les autres caractéristiques telles qu'elles seront déterminées par l'Actionnaire Commandité de la Société au fil du temps.

La devise dans laquelle les Classes ou Catégories d'Actions sont libellées peut différer de la Devise de Référence du Compartiment concerné. Le Compartiment peut, au frais de la Classe ou Catégorie d'Actions concernée, utiliser des instruments tels que des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Classe ou la Catégorie d'Actions est libellée.

Art. 7. Actions.

7.1 La Société est uniquement réservée à des Investisseurs Avertis, tels que des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels et tout autre investisseur qualifié, tel que précisé à l'article 2 de la Loi.

Suivant la Loi, un Investisseur Averti est un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui réunit les critères suivants:

a) il a confirmé par écrit qu'il adhère au statut d'Investisseur Averti, et

b) (i) il investit un minimum équivalent à 125.000 Euros dans la Société ou (ii) il bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit, au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience ou sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement effectué dans la Société.

Les critères mentionnés ci-dessus ne s'appliquent pas aux dirigeants et à toutes les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société.

Les Actions nominatives peuvent être émises en fraction d'Actions jusqu'à un millième d'Action. Les Fractions d'Actions ne donnent pas droit à un vote, mais autorisent la participation au processus de liquidation.

Toutes les Actions nominatives de la Société émises doivent être inscrites au registre des Actionnaires, qui peut être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et ce registre mentionnera le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'Actions.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve la propriété de ces Actions nominatives. Un certificat de détention d'Actions peut être délivré sur demande.

Les Actionnaires habilités à obtenir des Actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

7.2 Forme, Propriété et Transfert d'Actions

La Société émettra des actions ordinaires d'Actionnaire Commandité et des actions ordinaires d'Actionnaires Commanditaires (ces dernières étant dénommées "Actions"), toutes uniquement sous forme d'actions nominatives. Des fractions d'Actions nominatives seront émises, suite à une souscription ou à une conversion d'Actions.

Les actions ordinaires d'Actionnaires Commanditaires sont souscrites par les Actionnaires Commanditaires de la Société.

Les actions ordinaires d'Actionnaire Commandité sont souscrites par l'Actionnaire Commandité en cette qualité et donnent droit pour leurs détenteurs à un Intéressement Différé.

Dans le cadre de ces actions ordinaires d'Actionnaire Commandité, "Intéressement Différé" signifie la répartition particulière payable à certains Actionnaires, tels que plus précisément décrits dans les Annexes au Prospectus.

Les Actionnaires souhaitant transférer une partie ou l'ensemble de leurs Actions enregistrées à leur nom (y compris le transfert de droits et obligations d'un Actionnaire à l'autre) devront soumettre à l'Agent de Registre et de Transfert un formulaire de transfert d'Action ou tout autre document adéquat signé par le cédant et le cessionnaire. Aucun droit de timbre sur transfert n'est appliqué au Luxembourg.

Le transfert d'Actions pourra uniquement être effectué si le cessionnaire dispose de la qualité d'Investisseur Eligible et accepte de décharger le cédant de ses responsabilités envers la Société, le cas échéant.

Cependant, l'Actionnaire Commandité peut refuser d'enregistrer tout transfert d'Actions.

L'Actionnaire Commandité n'émettra pas ou ne donnera pas suite à tout transfert d'Actions de la Société pour tout investisseur qui ne peut être considéré comme un Investisseur Averti. L'Actionnaire Commandité peut, à sa convenance, reporter l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date à laquelle il aura reçu suffisamment de preuves du statut d'Investisseur Averti de l'investisseur. S'il s'avère, à tout moment, qu'un Actionnaire d'une Classe ou Catégorie n'est pas un Investisseur Averti, l'Actionnaire Commandité rachètera les Actions concernées.

L'Actionnaire Commandité refusera l'émission d'Actions ou le transfert d'Actions, s'il n'y a pas suffisamment de preuves que la personne ou la société à qui les Actions sont vendues ou transférées est un Investisseur Averti. En considérant le statut d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'Investisseur Averti, l'Actionnaire Commandité tiendra compte des directives et recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les Investisseurs Avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier à l'Actionnaire Commandité que cette souscription est faite pour le compte d'un Investisseur Averti, tel que stipulé plus haut et l'Actionnaire Commandité peut demander la preuve que le bénéficiaire économique des Actions est un Investisseur Averti.

7.3 Restrictions à la propriété des Actions

L'Actionnaire Commandité pourra restreindre ou empêcher, à sa seule discrétion, la possession d'Actions de la Société par toute personne, si la Société considère que cette possession implique une violation des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, plus particulièrement une violation de la Loi, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à imposition dans un autre pays que le Grand-Duché de Luxembourg ou qui peut être préjudiciable d'une quelconque manière à la Société.

A cette fin, l'Actionnaire Commandité pourra:

- Refuser l'émission d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait pu ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété des Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société.

- Procéder au rachat forcé de toutes les Actions concernées s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir ces Actions de la Société, soit seule soit avec d'autres personnes, est propriétaire d'Actions, ou procéder au rachat forcé d'une partie ou de l'ensemble des Actions, s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes détiennent (nent) une part des Actions d'une façon qui pourraient être désavantageuse pour la Société. La procédure de rachat forcé est plus amplement décrite dans le Prospectus.

- Refuser, lors de toute assemblée générale des Actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société.

7.4 Défaillance

Si un Investisseur manquait à son obligation d'honorer son Engagement dans les délais impartis, il devra payer des intérêts à la Société sur le montant dû, au fil du temps, à un taux annuel de 5% supérieur au taux préférentiel annuel de la Devise de Référence à compter de la date à laquelle ce montant émis devient dû jusqu'à la date réelle de son paiement et il devra indemniser la Société de tout frais et dépens, y compris, de manière non exhaustive, les frais juridiques, résultant de ce défaut de paiement. Si un Investisseur ne remédiait pas à ce défaut de paiement endéans les 10 Jours Ouvrables Bancaires après réception de l'avis écrit de l'Associé Commandité dans ce sens, l'Investisseur sera qualifié de défaillant ("Investisseur Défaillant"), considéré comme non autorisé à détenir des Actions de la Société et devra:

- (a) continuer à payer à la Société les intérêts sur le montant dû, au fil du temps, à un taux annuel de 5% supérieur au taux préférentiel annuel de la Devise de Référence à compter de la date à laquelle ce montant émis devient dû jusqu'à la date réelle de son paiement (étant entendu que l'Associé Commandité pourra modifier l'obligation de payer des intérêts en vue des mesures qu'il prendra conformément au point (c) ci-dessous); et

- (b) indemniser la Société de tout dommage, frais et dépens, y compris, de manière non exhaustive, les frais juridiques ou les commissions de vente, résultant du défaut de paiement.

De plus, l'Associé Commandité pourra, à sa seule discrétion:

- (a) résilier l'Engagement en suspens de l'Investisseur Défaillant;

- (b) refuser d'effectuer une quelconque distribution de revenus relative à toute les Actions précédemment souscrites et payées par l'Investisseur Défaillant;

(c) racheter les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant par le paiement à cet Investisseur Défaillant d'un montant équivalent à 50% du montant le plus bas entre (i) les montants initiaux payés par l'Actionnaire ou (ii) la Valeur Nette d'Inventaire des Actions rachetées de cette façon déterminée conformément aux dispositions du Prospectus.

L'Associé Commandité pourra prendre d'autres mesures, sous réserve qu'elles soient permises par la loi, s'il estime que ces mesures sont plus appropriées à la situation. L'Associé Commandité pourra, à sa discrétion mais en préservant au mieux les intérêts des autres investisseurs, renoncer à un de ces recours à l'encontre de l'Investisseur Défaillant.

Art. 8. Emission et Rachat d'Actions.

8.1 Emission d'Actions

L'Actionnaire Commandité peut émettre des Actions de toute Classe ou de Catégorie au sein de chaque Compartiment.

Il peut être demandé aux Actionnaires potentiels de s'engager à souscrire à une Classe ou Catégorie d'Actions à une ou plusieurs dates ou périodes déterminées par l'Associé Commandité (chacune définie par "Date") et qui sont indiquées et plus amplement décrites dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné ou tout contrat de souscription conclu entre l'Associé Commandité et chaque Actionnaire Commanditaire (le "Contrat de Souscription") déterminant le montant global que chaque Actionnaire s'engage à investir dans la Société (l'"Engagement de l'Actionnaire").

Le Première Date de Souscription aura lieu à la date décrite dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné. Une ou plusieurs Dates subséquentes pourront avoir lieu après la Première Date décrite dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné (la "Date de Souscription Subséquente").

Les demandes de Date de Souscription Subséquente d'Actions peuvent être faites chaque Jour Ouvrable. Les Investisseurs dont les instructions pour une Date de Souscription Subséquente sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable (c'est-à-dire deux Jours Ouvrables avant le Jour d'Evaluation applicable, hormis en cas de mention contraire dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné), se verront allouer les Actions à un prix auquel les souscriptions seront établies par Date, correspondant au:

- a) Prix Initial de la Valeur Nette d'Inventaire par Action le plus élevé au Jour d'Evaluation concerné,
- b) Augmenté de toute Prime de Date de Souscription Subséquentes, telle que définie plus amplement dans l'Annexe au Prospectus concernée.

Par Date, sur chaque appel de fonds, l'allocation des Actions se fera au prix fixé ci-dessus.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concerné, pour déterminer le prix auquel les souscriptions seront établies par Date, sera disponible au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables à compter de et y compris la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions souscrite est disponible (le "Jour de Publication"), tel que plus amplement décrit dans la section "Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire" du Prospectus. Plus précisément, aucune instruction ant-datée ou post-datée ne sera prise en compte et de telles instructions reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres indiquée pour tout Jour d'Evaluation seront traitées le Jour d'Evaluation applicable sans en référer au requérant. Si les instructions sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après l'heure limite d'acceptation des ordres applicable au Jour d'Evaluation, les souscriptions seront différées jusqu'au prochain Jour d'Evaluation. Sauf mention contraire dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné, des frais de souscription seront facturés à la souscription des Actions en faveur des intermédiaires impliqués dans l'offre d'Actions. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Les paiements des souscriptions d'Actions seront faits en totalité à la Date ou à toute autre date, dès réception d'une information écrite émanant de l'Actionnaire Commandité (l'"Avis d'Appel de Fonds") n'accordant pas de délai inférieur à dix (10) Jours Ouvrables Bancaires aux investisseurs concernés, tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité et tel que mentionné et plus amplement décrit pour chaque Compartiment dans le Prospectus ou le Contrat de Souscription. L'Actionnaire Commandité déterminera les modalités de paiement relatives à ces souscriptions. En cas de défaut de paiements des engagements de souscriptions d'Actions, qui doivent être effectués dans leur totalité sur base de tout Avis d'Appel de Fonds, l'Actionnaire sera automatiquement sujet à la procédure de "Défaillance", tel que décrite plus amplement dans le Prospectus.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toute autre condition de souscription, telle que des engagements minimaux aux Dates, des engagements supplémentaires, des intérêts compensatoires ou des restrictions à la propriété.

Les Dates de Souscription Subséquentes peuvent être transmises par télécopie ou courrier. Les instructions doivent contenir les informations mentionnées dans le Prospectus (le cas échéant) et une confirmation écrite que le requérant détient le statut d'Investisseur Averti (excepté pour les investisseurs institutionnels ou professionnels). Tous les documents nécessaires pour compléter la souscription doivent être annexés à cette demande pour être considérés comme valables à toute Jour d'Evaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Tout nouveau souscripteur peut se voir obligé de souscrire un montant minimum, tel que plus amplement décrit au sein de chaque Compartiment dans le Prospectus. Ce minimum peut être atteint en combinant des investissements dans différents Compartiments. Néanmoins, la Société peut autoriser ponctuellement un nouveau souscripteur à soumettre

une demande pour des Actions s'élevant à une somme inférieure à l'investissement initial minimum ou à l'équivalent dans la devise de référence du Compartiment concerné.

Des confirmations seront transmises par voie postale ou électronique aux souscripteurs ou à leurs banques par la Société, conformément aux dispositions du Prospectus, aux risques de l'Actionnaire.

Les Actions ne seront allouées qu'à réception de la notification par le Dépositaire qu'un avis de transfert de fonds électronique authentifié ou un message SWIFT a été reçu, à condition que le transfert de fonds ait été fait dans le plus strict respect des instructions figurant sur le formulaire de transfert de fonds électronique. Au cas où la demande a été faite dans une autre devise que la Devise de Référence de la Classe ou Catégorie au sein du(des) Compartiment(s) concerné(s), l'Agent de Registre et de Transfert exécutera les opérations de change nécessaires. Les Investisseurs doivent être conscients que les frais d'exécution de ces opérations de change, le montant des devises en question et le moment de la journée auquel cette opération de change a été effectuée, seront entièrement à la charge dudit investisseur et affecteront le taux de change. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques frais ou pertes résultant des fluctuations déficitaires de devise.

Le paiement doit être effectué dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la devise de la Classe ou Catégorie concernée, telle qu'indiquée dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné, sous la forme d'un virement bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf si les pratiques bancaires locales n'autorisent pas de virements bancaires électronique) à l'ordre du Dépositaire à la date où la Valeur Nette d'Inventaire des Actions allouées est disponible.

L'Actionnaire Commandité de la Société peut décider d'émettre des Actions contre un apport en nature d'actifs évaluable de tout Actionnaire qui accepte, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, en particulier à l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société, ledit rapport devant être à disposition pour consultation, et à condition que ces valeurs mobilières soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Ce rapport ne devra pas être émis en cas d'apport en nature d'actifs cotés sur un marché réglementé. Tout frais encouru en relation avec un apport en nature d'actifs évaluable seront à la charge de l'Actionnaire concerné.

L'Actionnaire Commandité de la Société peut, à tout moment et à sa discrétion, suspendre temporairement, cesser définitivement ou limiter l'émission d'Actions pour un Compartiment défini. De plus, il existe des circonstances pour lesquelles les conversions et rachats peuvent être différés. A cet égard, des détails de celles-ci sont mentionnées à l'Article 13, point 13.2 "Calcul" ci-dessous.

L'Actionnaire Commandité peut décider, à sa seule discrétion, d'interdire à toutes personnes physiques ou morales d'acquérir des actions ordinaires d'Actionnaire Commandité. De plus, l'Actionnaire Commandité peut, à tout moment et à sa discrétion, suspendre temporairement, cesser définitivement ou limiter l'émission d'Actions à des personnes physiques ou morales résidant ou établies dans certains pays ou territoires. L'Actionnaire Commandité de la Société peut également décider, à sa seule discrétion, d'interdire à certaines personnes physiques ou morales l'acquisition d'Actions si une telle mesure s'avérait nécessaire pour la protection de la Société, des Actionnaires de la Société ou d'un quelconque Compartiment. Pour effectuer une souscription initiale d'Actions, une Demande de Souscription doit être complétée et retournée à l'Agent de Registre et de Transfert. L'acceptation des demandes sera soumise à des critères de souscription minimum pour chaque Classe d'Actions, tels qu'indiqués dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné et est à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, qui n'est pas obligé de justifier la raison du rejet intégral ou partiel d'une demande.

8.2 Investissement et détention minimaux

Les montants minimaux des investissements initiaux et suivants, ainsi que de la détention sont fixés par l'Actionnaire Commandité et figurent dans les Prospectus de la Société.

8.3 Rachat d'Actions

Les Actionnaires peuvent uniquement demander le rachat de leurs Actions conformément aux conditions stipulées pour chaque Compartiment dans le Prospectus. Si les rachats sont interdits jusqu'à une date définie (ci-après une "Période Fermée aux rachats"), l'Actionnaire Commandité pourra, à tout moment, sans obligation et à sa seule discrétion, accepter des demandes de rachat. De tels rachats seront considérés comme des distributions aux fins de déterminer les droits des porteurs d'actions d'Actionnaire Commandité et d'actions d'Actionnaires Commanditaires de participer à ces rachats et les règles relatives aux preferred return et carried interest seront applicables à ceux-ci. Le prix de rachat peut, suivant la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable à la date de rachat, être supérieur ou inférieur au prix payé au moment de la souscription. Un Actionnaire qui revend ses Actions pourra, par conséquent, réaliser un gain ou une perte imposable en relation avec ladite revente eu égard aux lois régissant le pays de nationalité, de résidence ou de domicile de l'Actionnaire. De plus, il est de la responsabilité de l'Actionnaire de déclarer tout gain ou revenu imposable eu égard aux lois régissant son pays de nationalité, de résidence ou de domicile. La Société ou ses agents déclinent toute responsabilité pour les délais ou omission de déclaration de tout gain ou revenu imposable en relation avec les investissements de l'Actionnaire dans la Société.

Seulement en cas d'acceptation expresse des rachats par l'Actionnaire Commandité, les Actions des Investisseurs, dont les demandes de rachat sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que déterminée par l'Actionnaire Commandité, seront rachetées à un prix correspondant à la

Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concernée, au plus tard dix (10) Jours Ouvrables à compter de et y compris la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions allouées est disponible (le "Jour de Publication"). Plus précisément, aucune instruction antidatée ou postdatée ne sera prise en compte et de telles instructions reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres indiquée pour tout Jour d'Evaluation seront traitées le Jour d'Evaluation applicable sans en référer au requérant. Si les instructions sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après l'heure limite d'acceptation des ordres applicable au Jour d'Evaluation, les instructions de rachat seront considérées comme non valables. Sauf mention contraire dans les Annexes au Prospectus, des frais de rachat seront facturés au rachat des Actions en faveur du Gestionnaire et/ou des intermédiaires impliqués dans l'offre d'Actions.

De plus, un montant équivalent à toute obligation et charge affectée à la Classe ou Catégorie d'Actions, qui découlera de la mise à disposition des investissements de la Société à la date de rachat, dans le but de provisionner un tel rachat, peut être déduit. Un tel rachat peut être considéré comme une distribution dans le contexte de la détermination des droits des détenteurs conformément à la politique de distribution, tel que plus spécifiquement stipulé dans le Prospectus.

Seulement en cas d'acceptation expresse des rachats par l'Actionnaire Commandité, les instructions de rachat d'Actions peuvent être transmises par télécopie, telex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations suivantes (le cas échéant): l'identité, l'adresse et le numéro d'enregistrement de l'Actionnaire demandant le rachat, le Compartiment concerné, la Classe ou Catégorie concernée, le nombre d'Actions ou le montant en devise qui sera racheté, le nom sous lequel ces Actions sont enregistrées et les détails de paiement complets, y compris le nom du bénéficiaire, la banque et le numéro de compte. Tous les documents nécessaires pour compléter le rachat doivent être annexés à cette demande et en particulier tout document requis pour la réalisation de la procédure d'analyse du profil du client en vue de la lutte anti-blanchiment (Know Your Customer). Les demandes de rachat doivent être accompagnées par un document prouvant l'autorité d'agir au nom d'un Actionnaire en particulier ou par une procuration que la Société considère comme étant en bonne et due forme. Tous les documents nécessaires pour compléter le rachat doivent être joints à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Evaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète. Les demandes de rachat établies conformément avec la procédure ci-dessus sont considérées comme irrévocables, sauf si un Actionnaire révoquait cette demande dans le cas où elle ne pourrait être honorée pour une des raisons stipulées dans le Prospectus. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Si, en raison d'une demande de rachat, un Actionnaire détenait moins que le montant minimum de détention, décrit dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné, l'Actionnaire Commandité peut décider d'effectuer un rachat forcé de la totalité du montant des Actions, pour le compte de cet Actionnaire.

Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par le Dépositaire ou ses agents, tel que plus amplement décrit dans le Prospectus.

Le paiement de ces Actions doit être effectué dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la devise de la Classe ou Catégorie concernée, telle qu'indiquée dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné ou dans toute devise librement convertible spécifiée par l'Actionnaire. Dans ce dernier cas, tout frais de conversion sera à la charge de l'Actionnaire concerné.

L'Actionnaire Commandité de la Société peut décider d'effectuer, en totalité ou en partie, un apport en nature d'actifs du Compartiment au lieu de régler aux Actionnaires le montant de rachat en liquide. L'apport en nature total ou partiel du montant de rachat peut seulement être effectué (i) avec l'accord de l'Actionnaire concerné, lequel accord pourra figurer sur le formulaire de demande de l'Actionnaire ou sur tout autre document et (ii) en prenant en compte le traitement juste et égal des intérêts de tous les Actionnaires. De plus, les apports en nature du montant de rachat seront uniquement effectués à condition que les Actionnaires qui reçoivent les apports en nature soient légalement autorisés à recevoir et disposer du montant de rachat pour les Actions rachetées du Compartiment concerné. Dans le cas d'un apport en nature, les frais de tous les éventuels transferts d'actifs à l'Actionnaire qui revend ses Actions seront à la charge de cet Actionnaire. Dans la mesure où la Société effectue des apports en nature en totalité ou en partie, la Société déploiera des efforts raisonnables, en accord avec la loi applicable ainsi que les conditions des apports en nature d'actifs évaluable étant distribués, pour distribuer ces actifs en nature à chaque Actionnaire qui revend ses Actions, au pro rata et sur base des Actions de cet Actionnaire au sein du Compartiment concerné.

Art. 9. Conversion d'Actions. Les Actionnaires peuvent uniquement être autorisés, conformément aux conditions stipulées dans les Annexes au Prospectus, à convertir / transférer toutes ou partie de leurs Actions dans une Classe ou Catégorie particulière en Actions d'une ou plusieurs autre(s) Classe(s) ou Catégorie(s) d'Actions (dans les limites de leur disponibilité) dans le même Compartiment ou, le cas échéant, tout ou partie de leurs Actions de Classe(s) ou Catégorie(s) d'Actions identique(s) ou différente(s) dans les limites de leur disponibilité dans un autre Compartiment.

Néanmoins, afin d'éviter la souscription d'Investisseurs non-Avertis dans une Classe, les Actionnaires doivent savoir qu'ils ne peuvent convertir des Actions d'une Classe dans un Compartiment en Actions d'une autre Classe dans un Compartiment identique ou différent sans l'approbation préalable de l'Actionnaire Commandité.

Le cas échéant, les instructions de conversion / transfert d'Actions peuvent être transmises par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de conversion / transfert doivent contenir les informations mentionnées dans le Prospectus (le

cas échéant). Tous les documents nécessaires pour compléter le transfert doivent être annexés à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Évaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Une conversion d'Actions d'une Classe ou Catégorie particulière d'un Compartiment en Actions d'une autre Classe ou Catégorie du même Compartiment et/ou en Actions d'une Classe ou Catégorie identique ou différente dans un autre Compartiment sera effectuée comme une vente d'Actions et un achat simultané d'Actions de la Classe ou Catégorie ou du Compartiment acquis. Un Actionnaire qui effectue une conversion peut, dans ce cas, réaliser un gain ou une perte imposable en relation avec ladite conversion eu égard aux lois régissant le pays de nationalité, de résidence ou de domicile de l'Actionnaire. De plus, il est de la responsabilité de l'Actionnaire de déclarer tout gain ou revenu imposable eu égard aux lois régissant son pays de nationalité, de résidence ou de domicile. La Société ou ses agents déclinent toute responsabilité pour les délais ou omission de déclaration de tout gain ou revenu imposable en relation avec les investissements de l'Actionnaire dans la Société.

Toutes les conditions concernant le rachat d'Actions sont également applicables à la conversion d'Actions.

Les Actions des Investisseurs, dont les demandes de conversion sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que déterminée par l'Actionnaire Commandité, seront converties sur base de la Valeur Nette d'Inventaire respective des Actions concernées au Jour d'Évaluation applicable, compte tenu du taux de change réel du jour en question. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées à un Jour d'Évaluation particulier seront disponible au Jour de Publication.

Si le Jour d'Évaluation de la Classe ou Catégorie d'Actions ou du Compartiment pris en considération pour la conversion ne coïncide pas avec le Jour d'Évaluation de la Classe ou Catégorie d'Actions ou du Compartiment dans laquelle/lequel elles doivent être converties, l'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que le montant converti ne génèrera pas d'intérêts pendant la période séparant les deux Jours d'Évaluation.

Sauf mention contraire dans les Annexes au Prospectus, des frais de conversion seront facturés à la conversion des Actions.

Le taux d'attribution auquel toutes ou partie des Actions d'un Compartiment donné (le "Compartiment d'Origine") sont converties en Actions d'un autre Compartiment (le "Nouveau Compartiment"), ou toutes ou partie des Actions d'une Classe ou Catégorie d'Actions particulière (la "Classe ou Catégorie d'Origine") sont converties en une autre Classe ou Catégorie d'Actions dans un Compartiment identique ou différent (la "Nouvelle Classe ou Catégorie") est déterminé dans le Prospectus.

Après la conversion des Actions, l'Agent de Registre et de Transfert informera l'Actionnaire du nombre d'Actions du Nouveau Compartiment ou de la Nouvelle Classe obtenus par conversion et le prix en résultant.

Si, en raison d'une demande de conversion, un Actionnaire détenait moins que le montant minimum de détention, décrit pour chaque Compartiment dans l'Annexe concernée du Prospectus, l'Actionnaire Commandité peut décider d'effectuer une conversion forcée de la totalité du montant des Actions, pour le compte de cet Actionnaire. Une demande de conversion peut être refusée, si cette conversion résulterait à une détention par l'investisseur d'une part globale résiduelle, soit dans une Classe soit dans une Catégorie d'Actions, inférieure au montant minimum de détention stipulé pour chaque Classe ou Catégorie d'Actions dans l'Annexe au Prospectus concernant chaque Compartiment.

Si à un quelconque Jour d'Évaluation les demandes de conversion s'élèvent à plus de 10% des Actions émises dans une Classe, Catégorie ou un Compartiment spécifique, l'Actionnaire Commandité de la Société pourra décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de conversion soient reportées à une période que la Société déterminera dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Les demandes de conversion à ce Jour d'Évaluation seront réduites au pro rata et les Actions, qui ne sont pas converties en raison de cette limite, seront traitées comme si une demande de conversion avait été faite pour chaque Jour d'Évaluation ultérieur jusqu'à ce que toutes les Actions auxquelles la demande originale se rapportait aient été converties. Les demandes de conversion qui ont été reportées d'un Jour d'Évaluation antérieur devront être soumises (toujours sous condition des limites ci-dessus) en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Art. 10. Dépenses de la Société.

10.1 Généralités

La Société acquittera, sur les actifs du Compartiment concerné, toutes les dépenses dont elle est redevable, et notamment (liste non-exhaustive):

- Commissions dues, débours raisonnables et menues dépenses de la Société, du Dépositaire et Agent Payeur, de l'Agent d'Administration Centrale, de l'Agent de Registre et de Transfert, de l'Agent Domiciliaire, le cas échéant;
- Toutes les taxes qui pourront être dues sur les actifs et revenus du Compartiment;
- Frais bancaires usuels dus sur des transactions relatives à des valeurs détenues par le Compartiment;
- Dépenses afférentes aux services juridiques et de conseil supportées par la Société, le Dépositaire et l'Agent de Payeur, l'Agent d'Administration Centrale, l'Agent de Registre et de Transfert, l'Agent Domiciliaire, lorsqu'ils agissent dans l'intérêt des Actionnaires;
- Le coût de toute assurance responsabilité civile couvrant tous les coûts, dépenses ou pertes résultant d'une quelconque responsabilité de la Société, de son Actionnaire Commandité et de toute personne ou société avec lesquels ils

sont affiliée ou par lesquels ils sont employés et/ou d'autres agents de la Société, dans la violation d'une quelconque loi ou le manquement à se conformer à leurs obligations respectives à l'égard de la Société, telles que mentionnées dans les présents Statuts ou ailleurs, ou couvrant toute action pour dommages ou autre dégrèvement intenté à l'encontre de ceux-ci.

- les frais et dépenses liés à la préparation et l'impression des certificats écrits des Actions; les frais et dépenses liés à la préparation et/ou le classement et l'impression de tous les autres documents concernant la Société, y compris les déclarations d'enregistrement, les Prospectus et les mémorandums explicatifs auprès des autorités (y compris les "local securities dealers' associations") dont la juridiction couvre la Société ou l'émission d'Actions de la Société, les frais et dépenses de préparation, dans les langues nécessaires à la compréhension des Actionnaires, y compris les détenteurs bénéficiaires des Actions, et la distribution des rapports annuels et tous les autres rapports ou documents qui pourraient être requis conformément à des lois ou règlements applicables par autorités citées ci-dessus; les coûts de comptabilité, de tenue de livres comptables et de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, le coût de préparation et de distribution des avis publiques aux Actionnaires; les honoraires d'avocats et d'auditeur; et toutes autres charges administratives similaires, y compris toutes les dépenses de publicité, de promotion de la Société et/ou du Compartiment et les autres dépenses découlant directement de l'offre ou de la distribution des Actions.

Toutes les charges récurrentes seront acquittées la première fois avec des revenus puis avec des plus-values et ensuite avec des actifs. Toutes les charges seront amorties sur une période n'excédant pas 5 ans.

10.2 Frais de constitution et de lancement de la Société

Les coûts et les dépenses exposés dans le cadre de la constitution de la société et l'émission initiale de ses Actions seront à la charge de la Société et amortis sur une période n'excédant pas 5 ans à compter de la constitution de la Société et suivant une répartition annuelle des montants entre les Compartiments, telle que déterminée par la Société sur une base équitable.

10.3 Frais de constitution et de lancement de Compartiments complémentaires

Les coûts et les dépenses exposés dans le cadre de la constitution d'un nouveau Compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas cinq (5) ans avec les seuls actifs de ce Compartiment et en application des montants qui seront équitablement déterminés chaque année par la Société. Le Compartiment nouvellement créé ne supportera pas une quote-part proportionnelle des frais et dépenses exposés dans le cadre de la constitution de la Société et de l'émission initiale d'Actions qui n'ont pas encore été amortis au moment de la constitution du nouveau Compartiment.

10.4 Commissions de l'Actionnaire Commandité, du(des) Gestionnaire(s) et/ou du(des) Conseiller(s) en Investissement

L'Actionnaire Commandité, le(les) Gestionnaire(s) et/ou le(les) Conseiller(s) en Investissement est(sont) habilité(s) à percevoir de la Société, pour chaque Classe, une(des) commission(s) de gestion/conseil annuelle(s), telle(s) que mentionnée(s) aux Annexes au Prospectus, qui couvriront les frais de service et de gestion/conseil pour ces Classes d'Actions. Cette(ces) commission(s) annuelle(s) sera(ont) payable(s) en arriérés à la fin de chaque mois calendaire, à termes échus et calculée(s) au Jour d'Évaluation au taux applicable à la Classe concernée. Ces commissions seront égales à un pourcentage des Actifs moyens du Compartiment de la Classe concernée.

L'Actionnaire Commandité, le(les) Gestionnaire(s) et/ou le(les) Conseiller(s) en Investissement est(sont) habilité(s) à percevoir une commission de performance par rapport à certains Compartiments, tel que mentionné dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné.

Les charges applicables à des Compartiments, Classes ou Catégories d'Actions spécifiques, y compris, de manière non exhaustive, les commissions de gestion, les commissions de conseil en investissement, les frais initiaux seront détaillés dans les Annexes au Prospectus.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société se terminera le dernier jour du mois de décembre chaque année.

Le premier exercice comptable se terminera le 31 décembre 2010.

Les comptes financiers de la Société seront tenus en Dollar US. Les comptes financiers de chaque Compartiment seront tenus dans la devise déterminée pour le Compartiment concerné.

Art. 12. Publications. Les plus récents rapports annuels de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Société. Toute autre information financière à publier concernant la Société, y compris la Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission, de conversion et de rachat des Actions pour chaque Compartiment et toute suspension d'une telle évaluation, seront mis à la disposition du public aux sièges de la Société et de son Agent d'Administration Centrale.

Dans les limites de la loi luxembourgeoise ou dans la mesure où l'Actionnaire Commandité l'aurait décidé, tous les avis aux Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires à leur adresse indiquée dans le registre des Actionnaires et seront publiés, seulement si nécessaire, dans un ou plusieurs journaux à grand tirage et/ou dans le Mémorial.

Art. 13. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

13.1 Fréquence de Calcul

La valeur nette d'inventaire par Action pour chaque Compartiment, Classe ou Catégorie (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée tel que décrit dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné, conformément

aux dispositions du Prospectus et du paragraphe "Evaluation des Actifs" ci-dessous. Ce calcul sera effectué par l'Agent d'Administration Centrale en sa capacité d'administrateur.

13.2 Calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque Compartiment, Classe ou Catégorie est déterminée tel que stipulé dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné et au moins une fois par an. Chaque Jour Ouvrable, l'Actionnaire Commandité peut décider de déterminer une Valeur Nette d'Inventaire à utiliser uniquement à des fins informatives. La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée dans la Devise de Référence du Compartiment, de la Classe ou de la Catégorie d'Actions. La Devise de Référence de la Société est le Dollar Américain (US\$).

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments investissant principalement dans d'autres fonds / des actifs non cotés ou des actifs qui seront évalués à un prix de vente à sa juste valeur sera déterminé au dernier prix disponible / prix de vente à sa juste valeur, disponible ou déterminé (et daté) au Jour d'Evaluation applicable. En conséquence, le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera normalement déterminé par l'Agent d'Administration Centrale avant le prochain Jour d'Evaluation sauf si plus de 20% de l'évaluation des prix/avoirs des portefeuilles sous-jacents ne sont pas disponibles pour l'Agent d'Administration Centrale. Si tel était le cas, ce dernier devra suspendre, sans préavis aux Actionnaires, la publication de la Valeur Nette d'Inventaire jusqu'à disposition d'au moins 80% de l'évaluation des prix/avoirs des portefeuilles sous-jacents, qui représentent au moins 80% de la Valeur Nette d'Inventaire totale. Ces délais entre le Jour d'Evaluation applicable et le temps nécessaire à l'exécution du calcul et, partant, de la publication de la Valeur Nette d'Inventaire sont désignés comme "Jour de Publication" dans le Prospectus.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe ou Catégorie d'Actions est déterminée en divisant la valeur du total des actifs de ce Compartiment imputables à cette Classe ou Catégories déduction faite des dettes du Compartiment et de tout montant distribué aux actionnaires imputables à cette Classe ou Catégorie par le nombre total d'Actions de cette Classe ou Catégorie (y compris les actions ordinaires d'Actionnaire Commandité) en circulation au Jour d'Evaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au centième le plus proche de la devise applicable, telle que déterminée par l'Actionnaire Commandité.

13.3 Suspension Temporaire du Calcul

Dans chaque Compartiment, l'Actionnaire Commandité de la Société peut temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment, d'une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier et, par conséquent, l'émission, le rachat et la conversion d'Actions, sans limitation aux généralités ci-dessus, dans les cas suivants:

- Si, suite à des événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaires ou toutes circonstances échappant à la responsabilité et au contrôle de l'Actionnaire Commandité de la Société, la mise à disposition des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être sévèrement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires; ou

- Lorsqu'il existe une situation d'urgence ayant pour conséquence l'impossibilité de disposer ou d'évaluer des avoirs détenus par la Société et attribuables à ce Compartiment; ou

- Lorsque les moyens usuels utilisés pour l'évaluation de quelques Actifs de la Société que ce soient attribuables à ce Compartiment, ou si, en raison de circonstances exceptionnelles, la valeur de quelque Actif de la Société que ce soit attribuable à ce Compartiment ne pourrait être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire; ou

- si, suite à des restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société étaient rendue impossibles ou si les achats et ventes d'actifs de la Société attribuables à ce Compartiment ne pouvait être effectués à des taux de change normaux.

Ce type de suspension sera notifié par courriers simples aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendue.

Cette suspension concernant un Compartiment, une Classe ou une Catégorie n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le rachat ou la conversion des Actions d'un autre Compartiment, d'une autre Classe ou Catégorie d'Actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion est irrévocable exceptée en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment, la Classe ou la Catégorie d'Actions concerné(e)

13.4 Evaluation des Actifs

Les actifs de la Société, en relation avec chaque Compartiment, comprendront:

- (i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- (ii) l'ensemble des traites, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus, mais non livrés);
- (iii) l'ensemble des obligations, effets à terme, certificats de dépôt, certificats de dépôt, actions, valeurs, bons de caisse, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et actifs détenus par la Société ou contractés par l'Actionnaire Commandité / le Gestionnaire pour le compte de la Société (à condition que l'Actionnaire Commandité / le Gestionnaire procède à quelques ajustements d'une manière qui ne présente pas de contradictions avec le paragraphe (a) ci-dessous) en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres, dues aux opérations ex-coupons, ex-droits ou à des pratiques similaires);

(iv) l'ensemble des dividendes d'actions, dividendes en numéraires et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où celle-ci dispose de suffisamment d'informations à ce sujet;

(v) tous les intérêts courus sur tout titre portant intérêts, détenu par la Société, sauf dans le cas où ces intérêts sont inclus dans, ou reflétés par le capital nominal de ces titres;

(vi) les frais préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis;

(vii) La valeur de liquidation de tous les contrats "forward" et de toutes les options d'achat ou de vente, utilisées uniquement aux fins de couverture, dans lesquels la Société a une position ouverte. Néanmoins, les instruments utilisés pour couvrir l'exposition des investissements et attribuables uniquement à une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier peut être uniquement allouée à la Classe ou Catégorie d'Actions correspondante;

(viii) Tout montant emprunté pour le compte de chaque Compartiment et sur une base permanente, à des fins d'investissement;

(ix) tous les autres avoirs autorisés de tout type et de toute nature, y compris les charges payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, constituera le montant total de ces actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en intégralité, auquel cas la valeur de ceux-ci sera déterminée en retranchant un montant qui sera considéré comme adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs

(b) Dans l'hypothèse où de quelconques Actifs n'étaient pas cotées ou négociées sur un Marché Règlementé, une bourse de valeurs ou d'autres marchés règlementés ou si, de l'avis de l'Actionnaire Commandité de la Société, le dernier cours disponible ne reflétait pas réellement la valeur de marché équitable des valeurs mobilières concernés, la valeur de ces valeurs mobilières sera définie par l'Actionnaire Commandité de la Société, en se basant sur le prix de vente raisonnable à sa juste valeur et déterminé avec prudence et bonne foi par l'Actionnaire Commandité ou par un(des) Expert(s) Indépendant(s), si cela est spécifiquement mentionné dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné. Le prix de vente net probable à sa juste valeur pour les Actifs (y compris les permis de construire ("permits"), les contrats de cession d'actions ("SPA Agreements") et l'évaluation des filiales opérationnelles ("valuation of operating SPVs")), des titres non-cotés ou des titres qui ne sont pas négociés sur un marché règlementé sera déterminé conformément aux "Règles Internationales des Titres non Cotés et de Capital Risque" ("International Private Equity and Venture Capital Guidelines") fixées par l'Association Européenne de Capital Risque (EVCA (European Venture Capital Association)), et/ou conformément aux méthodes et principes appliqués par l'Expert(les Experts) Indépendant(s), telles qu'approuvées à tout moment par l'Actionnaire Commandité;

(c) La valeur de tous les investissements, ayant une échéance connue à court terme, seront déterminés en utilisant une méthode de coût amorti. Ceci implique d'évaluer un investissement à son coût et ensuite d'assumer un constant amortissement jusqu'à l'échéance de toute réduction ou prime, sans tenir compte de l'impact des taux d'intérêt fluctuants de la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude à l'évaluation, elle peut aboutir à des périodes pendant lesquelles la valeur, telle que déterminée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que ce Compartiment recevrait s'il vendait cet investissement. L'Actionnaire Commandité de la Société utilisera cette méthode d'évaluation de manière continue et recommandera les changements, si nécessaire, pour assurer que les investissements du Compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi par la Société. Si l'Actionnaire Commandité de la Société estimait qu'un écart par rapport au coût amorti par Action pouvait résulter à une dilution matérielle ou à d'autres résultats frauduleux pour les Actionnaires, l'Actionnaire Commandité de la Société entreprendra cette action rectificative, le cas échéant, qu'elle juge appropriée pour éviter ou réduire, dans les limites raisonnablement praticables, la dilution ou les résultats frauduleux.

(d) Tous les autres Actifs seront évalués sur base de leur prix d'acquisition additionné de tous les coûts, frais et dépenses en relation avec cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'était pas représentatif, sur le prix de vente raisonnable à sa juste valeur et en toute bonne foi par l'Actionnaire Commandité ou par l'Expert (les Experts) Indépendant(s), si cela est spécifiquement mentionné dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné.

L'Actionnaire Commandité de la Société, à sa discrétion, peut permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout avoir de la Société. Si l'Actionnaire Commandité autorise l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, cette méthode devra être appliquée de manière constante. En particulier, concernant le prix de vente probable à sa juste valeur pour des titres non cotés ou des titres qui ne sont pas négociés sur un marché règlementé, il peut être déterminé conformément à une Méthode d'Evaluation validée par des Sociétés d'Audit ou des Experts réputés dans leurs domaines.

Dans l'hypothèse où des circonstances extraordinaires rendaient les évaluations mentionnées ci-dessus impraticables ou inadéquates, l'Actionnaire Commandité de la Société est autorisée, avec prudence et bonne foi, à suivre d'autres règles afin d'obtenir une juste valeur des avoirs de la Société.

Si, depuis le moment de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Classe ou Catégorie d'un Compartiment en particulier, un changement matériel dans les cours des marchés, sur lesquels une portion substantielle des investissements de ce Compartiment est négociée ou cotée, la Société pourra, afin de préserver les intérêts des

Actionnaires et la Société, annuler la première évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et effectuer une seconde évaluation. Tous les ordres de souscription, de rachat ou d'échange reçus à cette date seront traités à la seconde Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Le passif de la Société comprendra:

- (i) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (ii) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- (iii) tous les frais administratifs courus ou à payer;
- (iv) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encouru au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par l'Actionnaire Commandité de la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Actionnaire Commandité de la Société; et
- (vi) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentant des Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront inter alia les frais et dépenses détaillées à l'Article 10.

Pour déterminer le montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de promotion, d'impression, de reporting et de publication, y compris les coûts de publicité, de préparation, de traduction et d'impression des Prospectus, des mémoires explicatifs, des documents de la Société ou des déclarations d'enregistrement, des rapports annuels, les taxes ou les frais payables aux autorités gouvernementales et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires ou de courtage, les frais postaux, de téléphone, de télécopie ou d'autres moyens de communication électroniques.

La Société pourra calculer et recalculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes à l'avance et peut les répartir proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

Chaque Compartiment sera évalué de sorte que tous les contrats d'achat ou de vente de valeurs mobilières y figurent à la date d'exécution, et que tous les dividendes et distributions à recevoir soient ajoutés à la date ex-dividende concernée.

Art. 14. Politique de distribution des dividendes. Dans les cas spécifiques à certaines Classes ou Catégories, tel que décrit dans les Annexes au Prospectus, l'Actionnaire Commandité de la Société peut déclarer des distributions intermédiaires annuelles ou autres sur les gains de revenus d'investissement et les plus-values réalisées et, s'il considère nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, de tout autre fonds disponibles à la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne pourra être faite si les avoirs nets totaux de la Société sont inférieurs à l'équivalent en Devise de Référence de la Société du montant minimum, tel que requis par la loi luxembourgeoise.

Si une distribution était faite et non réclamée endéans cinq ans à compter de la date de distribution, elle expirera ou reviendra au Compartiment, à la Classe ou Catégorie d'Actions concernée.

Art. 15. Modifications des Statuts. Les Statuts pourront être modifiés en temps opportun par une assemblée générale des Actionnaires, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, et au consentement de l'Actionnaire Commandité. Toute modification y afférente sera publiée au Mémorial et, si nécessaire, dans un journal luxembourgeois à grand tirage. Ces modifications engageront légalement tous les Actionnaires, après leur approbation par l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute résolution à une assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet d'abandonner le statut de SICAR par la Société ne peut être prise qu'à l'unanimité des Actionnaires et après accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 16. Durée, Liquidation et Fusion de la Société ou de tout Compartiment, de toute Classe ou Catégorie. La Société et chacun des Compartiments sont constitués pour une durée illimitée, sauf indication contraire stipulée dans l'Annexe au Prospectus de chaque Compartiment concerné. La Société peut être liquidée à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires conformément au quorum et à la majorité stipulés à l'Article 23 des présents.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les événements qui contribuèrent à la dissolution de la Société devront être communiqués par un avis publié au Mémorial. De plus, les événements qui contribuèrent à la dissolution de la Société devront être communiqués dans au moins deux journaux ayant un tirage approprié, au moins l'un deux devant être un journal luxembourgeois. Ce communiqué sera également notifié aux Actionnaires de la manière que l'Actionnaire Commandité jugera appropriée.

L'assemblée générale ou, le cas échéant, le liquidateur qu'elle a nommé, réalisera les actifs de la Société ou de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés dans le meilleur intérêt de ses(leur) Actionnaires et, dès réception des instructions données par l'assemblée générale, le Dépositaire distribuera les produits nets de cette liquidation, après déduction de toutes les dettes, coûts non amortis et frais de liquidation y afférents, aux Actionnaires

de la (des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent. L'assemblée générale pourra distribuer les actifs de la Société ou de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés en nature, totalement ou partiellement à tout Actionnaire qui l'accepte conformément aux conditions stipulées par l'assemblée générale (y compris, de manière non exhaustive, la délivrance d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les auditeurs de la Société) et au principe d'un traitement équitable des Actionnaires. A cet égard, la distribution d'actifs en nature, incluant les fractions de titres ou d'avoirs attribuables à chaque Actionnaire, détenus par la Société, pourra être effectuée par l'émission et la distribution, pour chaque Actionnaire, d'un certificat de jouissance émis par le Dépositaire et représentant les avoirs et fractions de ceux-ci.

A la clôture de la liquidation de la Société, les montants correspondant dans ce contexte aux Actions non remises seront mis en dépôt à la Caisse de Consignation à Luxembourg jusqu'à l'expiration de la période de prescription. En ce qui concerne la liquidation de toute Classe, Catégorie et/ou Compartiment, les montants correspondant dans ce contexte aux Actions non remises pour remboursement à la clôture de la liquidation seront mis en dépôt auprès du Dépositaire durant une période n'excédant pas 9 mois à compter de la date de clôture de la liquidation; après ce délai, ces montants seront mis en dépôt à la Caisse de Consignation.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs d'une Classe, d'une Catégorie ou d'un Compartiment atteignait un montant, tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité comme étant le niveau minimum sous lequel la Classe, la Catégorie ou le Compartiment ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou au cas où un changement significatif dans la situation économique ou politique ayant une influence sur cette Classe, cette Catégorie ou ce Compartiment avait des conséquences négatives sur les investissements de cette Classe, de cette Catégorie ou de ce Compartiment ou, si la gamme de produits proposée aux investisseurs potentiels était rationalisée sur une base économique, l'Actionnaire Commandité pourra décider de procéder à une opération de rachat forcé de toutes les Actions de la Classe, de la Catégorie ou du Compartiment, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable au Jour d'Évaluation, la date à laquelle la décision sera effective (y compris les prix et dépenses réels supportés pour la réalisation des investissements, frais de clôture, frais de constitution non-remboursés, tout frais de ventes non-remboursés et toute autre dette). La Société enverra un avis aux Actionnaires de la Classe, de la Catégorie ou du Compartiment concerné(e) avant la date effective de rachat forcé. Cet avis mentionnera les raisons de ce rachat ainsi que les procédures à appliquer. Sauf stipulation contraire de l'Actionnaire Commandité, les Actionnaires de cette Classe, de cette Catégorie ou de ce Compartiment ne pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions tant qu'ils attendront l'application de la décision de liquider. Si l'Actionnaire Commandité autorise le rachat ou la conversion d'Actions, ces opérations de rachat et de conversion seront exécutées conformément aux clauses stipulées par l'Actionnaire Commandité dans les documents de vente des Actions, disponibles gratuitement (mais y compris les prix et dépenses réels supportés pour la réalisation des investissements, frais de clôture, frais de constitution non-remboursés, tout frais de ventes non-remboursés et toute autre dette) jusqu'à la date effective du rachat forcé.

Ce rachat forcé pourra être réglé par le biais d'une distribution des actifs de(s) Classe(s), Catégorie(s) et/ou Compartiment(s) en totalité ou partiellement en nature à tout Actionnaire, conformément aux conditions établies par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (y compris, de manière non-exhaustive, la délivrance d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les auditeurs de la Société) et le principe de traitement équitable des Actionnaires. A cet égard, la distribution en nature des actifs, y compris des fractions de titres ou d'actifs attribuables à chaque Actionnaire, détenus par la Société peut être effectuée par l'émission et la distribution, à chaque Actionnaire, d'un certificat d'ayant droit émis par le Dépositaire et représentant les actifs et fractions de ceux-ci.

La Société ne sera pas dissoute à la dissolution ou faillite de l'Actionnaire Commandité, à condition que ce dernier soit rapidement remplacé par un autre Actionnaire Commandité à l'assemblée des Actionnaires.

Fusion ou Transfert de Classe, de Catégorie et/ou de Compartiment

L'Actionnaire Commandité peut également, dans des circonstances identiques à celles décrites au paragraphe ci-dessus relatif au rachat forcé de Classe(s), Catégorie(s) et/ou Compartiment(s), décider de fusionner une Classe, une Catégorie et/ou un Compartiment dans une autre Classe, Catégorie ou un autre Compartiment. Les Actionnaires seront informés de cette décision par un avis envoyé aux Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par l'Actionnaire Commandité et la publication contiendra, en outre, les informations relatives à la nouvelle Classe, Catégorie et/ou au nouveau Compartiment. Cette publication sera faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport dans la nouvelle Classe, Catégorie et/ou le nouveau Compartiment ne prenne effet.

L'Actionnaire Commandité peut également décider de répartir les actifs de toute Classe, Catégorie et/ou tout Compartiment dans ceux d'une autre SICAR régi par la Loi ou dans un autre compartiment appartenant à cette autre SICAR (cette autre SICAR ou le compartiment appartenant à cette autre SICAR étant désignés comme le "Nouveau Fonds") (suite à une scission ou fusion, si nécessaire, et au paiement du montant correspondant à tout droit fractionnaire aux Actionnaires). L'Actionnaire Commandité devra informer l'assemblée générale des Actionnaires de la Classe, Catégorie et/ou du Compartiment concerné de la question de la fusion des avoirs de toute Classe, Catégorie et/ou tout Compartiment dans ce Nouveau Fonds. Cette assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis, décidera à la majorité simple des votes des Actions représentées à l'assemblée. De plus, cette décision sera annoncée par un avis envoyé aux

Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par l'Actionnaire Commandité (et l'avis contiendra, en outre, les informations relatives au Nouveau Fonds) un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période. Après expiration de ce délai, les Actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs Actions seront liés par la décision de l'assemblée générale.

Division d'une Classe. Catégorie et/ou d'un Compartiment

L'Actionnaire Commandité peut décider que toute Classe, Catégorie ou tout Compartiment soit divisé en plusieurs Compartiments, Classes et/ou Catégories d'Actions ayant des caractéristiques similaires ou différentes par la division correspondante du portefeuille du Compartiment, de la Classe et/ou de la Catégorie qui sera divisée. L'Actionnaire Commandité peut décider une division de Compartiment, Classes et/ou Catégories si les droits de tout(tous) Actionnaire(s) de n'importe quel(le) Compartiment, Classe et/ou Catégories changent de quelque manière que ce soit avant que le(s) Actionnaire(s) concerné n'ai(en)t reçu le préavis adéquat mentionnant la possibilité de revendre ses Actions, sans frais, avant la date à laquelle la division sera effective.

Art. 17. Conflits d'Intérêts. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que l'Actionnaire Commandité, le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement peuvent être sujets à un conflit d'intérêt en relation avec la Société. En particulier, les investisseurs potentiels doivent être conscients de ce qui suit:

L'Actionnaire Commandité, les Gestionnaires, les Conseillers en Investissement et/ou les Intermédiaires de la Société devront contrôler, directement ou indirectement, les entités dans lesquelles ils auront un intérêt financier ou managérial (une "Société Affiliée"). Cette Société Affiliée peut être autorisée à recevoir un part, ou la totalité, des commissions de courtage, frais de transactions, frais de conseil ou frais de gestionnaire payés par la Société au cours de ses activités quotidiennes. Cette Société Affiliée peut avoir un conflit d'intérêts avec le devoir, respectivement, de l'Actionnaire Commandité, des Gestionnaires, des Conseillers en Investissement et/ou des Intermédiaires d'agir pour le bénéfice des Actionnaires en limitant les dépenses de la Société, et leur intérêt à percevoir ces frais et/ou commissions.

Le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement peuvent conseiller et/ou effectuer, selon le cas, des investissements pour d'autres clients sans mettre les mêmes investissements à la disposition de la Société si, au vu de ses obligations stipulées dans l'accord contractuel, le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement considère qu'il agit dans le meilleur intérêt de la Société, autant qu'il soit raisonnablement praticable, eu égard à ses obligations envers les autres clients.

Le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement, chacun de ses Associés Commandités, dirigeants, employés, agents et affiliés et l'Actionnaire Commandité de la Société et toute personne ou société avec laquelle ils sont affiliés ou par laquelle ils sont employés (chacun étant une "Partie Intéressée") peuvent être impliqués dans d'autres activités professionnelles de finance, d'investissement ou autre, y compris en relation avec les fonds sous-jacents, qui pourraient causer des conflits d'intérêts avec la Société. De plus, les Parties Intéressées pourront fournir des services similaires à ceux fournis à la Société par d'autres entités et ne seront pas tenues de rendre compte pour tout bénéfice provenant d'un de ces services; une Partie Intéressée peut également acquérir des investissements dans lesquels la Société pourra investir pour le compte de clients. De plus, lorsque le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement attribue ou propose d'attribuer un investissement dans un fonds qu'il gère également, il peut percevoir des commissions de gestion sur ces investissements en plus de ses commissions stipulées dans le Prospectus.

La Société pourra acquérir des valeurs mobilières de ou vendre des valeurs mobilières à toute Partie Intéressée ou à tout fonds ou compte d'investissement conseillé ou géré par une de ces personnes. Une Partie Intéressée pourra fournir des services professionnels à la Société ou détenir des Actions et acheter, détenir et négocier dans n'importe quel type d'investissements pour son propre compte en dépit du fait qu'un investissement similaire peut être détenu par la Société. Une Partie Intéressée peut contracter ou engager toute transaction financière ou autre avec tout Actionnaire ou avec toute entité dont des valeurs mobilières sont détenues par ou pour le compte de la Société, ou est intéressée par un de ces contrats ou une de ces transactions. En outre, toute Partie Intéressée peut recevoir des commissions auxquelles elle a contractuellement droit en relation avec toute vente ou achat de tout investissement de la Société, qu'elle a effectué pour le compte de la Société, à condition que dans chaque cas les termes ne bénéficient pas moins à la Société que s'il s'était agi d'une transaction impliquant une partie désintéressée et que toute commission soit alignée sur les pratiques du marché.

Art. 18. Actionnaire Commandité. La Société sera gérée par RE-Invest Capital Sàrl, enregistrée au registre des actions de la Société comme étant le détenteur d'actions ordinaires d'Actionnaire Commandité de la Société, dans sa capacité en tant qu'Actionnaire Commandité de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires ne devraient ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

L'Actionnaire Commandité ne peut être démis de ses fonctions qu'en cas de fraude, négligence grave ou méconduite volontaire au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la façon suivante:

- le quorum devra être au moins des deux tiers du capital social présents ou représentés. Si cette condition de quorum n'était pas atteinte, une seconde assemblée générale des Actionnaires sera convoquée, qui pourra délibérer valablement, si au moins la moitié du capital social est représentée;

- dans ces deux assemblées, les résolutions doivent être prises au deux tiers des voix valablement émises. Contrairement à toutes les autres résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires, l'approbation de l'Actionnaire Commandité n'est pas nécessaire en cas de fraude, de grave négligence ou de méconduite volontaire.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant qu'actionnaire commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée; à condition que l'assemblée générale des Actionnaires nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit tenue, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze jours de sa nomination. Au cours de cette assemblée générale des Actionnaires, les Actionnaires pourront nommer, en accord avec les conditions de quorum et de majorité applicable à la modification des Statuts, un nouvel Actionnaire Commandité.

Art. 19. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société, pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et toutes les opérations qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi luxembourgeoise ou par les présents Statuts sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité aura le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la politique de gestion et d'investissement de la Société, ainsi que le cours des actions à entreprendre dans l'administration de la Société, soumis aux restrictions d'investissement stipulées dans la Loi et aux restrictions spécifiées par l'Actionnaire Commandité concernant les investissements de la Société. La Société peut, eu égard à chaque Compartiment et dans le cadre des restrictions susmentionnées, investir dans tous types d'avoirs autorisés par la Loi et par les restrictions spécifiées par l'Actionnaire Commandité relatives aux investissements de la Société.

L'Actionnaire Commandité a droit à des frais de gestion payés par les avoirs de la Société. Le montant ou le taux des frais de gestion est établi dans le Prospectus.

Art. 20. Délégation de pouvoirs. L'Actionnaire Commandité peut à tout moment nommer des dirigeants ou des agents de la Société tel que requis par les affaires et la gestion de la Société, à condition que,

- les Actionnaires Commanditaires ne puissent pas agir au nom de la Société sans perdre le bénéfice de leur limitation de responsabilité. Les dirigeants ou agents nommés auront les pouvoirs et les obligations qui leurs ont été conférés par l'Actionnaire Commandité;

- l'Actionnaire Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces dirigeants ou agents, la durée de la période de représentation, et toutes autres conditions de leur mandat. L'Actionnaire Commandité peut en particulier nommer sous sa responsabilité des conseillers en investissement et des gestionnaires, ainsi que des agents administratifs. L'Actionnaire Commandité pourra conclure des contrats avec ces personnes ou sociétés pour l'exécution de leurs services, la délégation de pouvoirs en leur faveur et la détermination de leur rémunération qui sera à charge de la Société.

Art. 21. Responsabilité de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires Commanditaires. L'Actionnaire Commandité sera conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes, qui ne peuvent être couvertes par les avoirs de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité. Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la Société.

L'Actionnaire Commandité a l'entière responsabilité des activités de la Société, y compte la revue de son activité et de sa performance d'investissement. L'Actionnaire Commandité a la responsabilité principale de déterminer et de réaliser l'intégralité des objectifs, de la stratégie et de la politique de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément attribués par la loi ou les Statuts de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires tombent sous la compétence de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité, dans l'exercice de ses fonctions de gestion, pourra être assisté d'un ou plusieurs Comité(s). Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité prendra les décisions sur base des recommandations dudit(desdits) Comité(s). La Société paiera la commission de ce(s) Comité(s) qui pourra(ont) être nommé(s) en temps opportun, sous son propre contrôle et sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité.

La Société tiendra l'Actionnaire Commandité quitte et indemne de toute perte, y compris une perte résultant de toute erreur de jugement ou pour toute perte subie par la Société ou tout investisseur au cours de la délégation des obligations de l'Actionnaire Commandité, de quelque manière que cette perte ait eu lieu à moins que cette perte résulte d'une fraude, de mauvaise foi, d'une méconduite volontaire ou d'une grave négligence dans l'exécution ou la non-exécution de ces obligations ou fonctions.

Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit autre que lorsqu'ils exercent leurs droits en tant qu'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils seront uniquement responsables dans la limite de leurs contributions dans la Société.

Art. 22. Pouvoirs de Signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Actionnaire Commandité représenté par ses représentants légaux ou par toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué par l'Actionnaire Commandité.

Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la Société.

Art. 23. Assemblées Générales de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle détient les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir et ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à condition que toute résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires soit approuvée par l'Actionnaire Commandité.

Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées suite à un avis émis par l'Actionnaire Commandité mentionnant l'agenda et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenteur d'Actions nominatives à l'adresse de l'Actionnaire stipulée sur le registre des Actions nominatives. La transmission de cet avis aux Actionnaires détenteurs d'Actions nominatives ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira au siège social de la Société à Luxembourg le 30^{ème} jour ouvrable du mois d'avril de chaque année, si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, le premier jour ouvrable bancaire au Luxembourg suivant. L'avis aux Actionnaires sera établi conformément à la loi luxembourgeoise. L'avis mentionnera le lieu et l'heure de l'assemblée, les conditions d'admission, l'agenda, les conditions de quorum et de vote. Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit autre que lorsqu'ils exercent leurs droits en tant qu'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils seront uniquement responsables dans la limite de leur Engagement d'Actionnaire (le cas échéant). La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira au siège social de la Société à Luxembourg le 30 avril 2011.

Tel que requis par la loi luxembourgeoise et décidé par l'Actionnaire Commandité de la Société, tous les avis aux Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires à leur adresse indiquée au registre des Actionnaires et, seulement si nécessaire, dans un ou plusieurs journaux à grand tirage et/ou dans le Mémorial.

Les autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir au lieu et à la date indiquée dans l'avis d'assemblée.

L'agenda sera préparé par l'Actionnaire Commandité, sauf au cas où l'assemblée est convoquée sur demande écrite des Actionnaires, auquel cas l'Actionnaire Commandité pourra préparer un agenda supplémentaire.

Toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis aux Actionnaires devront être envoyés par courrier recommandé uniquement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'agenda, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis d'assemblée.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer à toute assemblée des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle détient les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir et ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, soumises aux conditions de quorum et de majorité décrites dans la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, et à condition que toute résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires soit approuvée par l'Actionnaire Commandité.

Les sujets abordés lors de toute assemblée des Actionnaires doivent se limiter aux sujets contenus dans l'agenda (qui devront inclure tous les sujets requis par la loi) et les autres sujets y afférents. Chaque Action de quelque Classe ou Catégorie que ce soit donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des Actionnaires en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, une autre personne comme représentant, qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être l'Actionnaire Commandité de la Société.

Sauf stipulations contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont approuvées à la majorité simple du vote des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 24. Réviseur d'Entreprises. Conformément à la Loi, les livres et la préparation de toutes les déclarations requises par la loi luxembourgeoise doivent être soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises indépendant ("Réviseur d'Entreprises agréé"), qui sera nommé par l'assemblée générale et qui devra être rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale.

Art. 25. Dépôt des actifs de la Société. Tel qu'exigé par la Loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne tel que défini par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, tel qu'amendée (le "Dépositaire"). Le Dépositaire détiendra tous les pouvoirs et responsabilités stipulés dans la Loi.

Si le Dépositaire désire démissionner, l'Actionnaire Commandité devra faire diligence pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la date effective de cette démission. L'Actionnaire Commandité peut résilier le contrat de dépôt mais ne peut démettre le Dépositaire de ses fonctions que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 26. Administration Centrale de la Société. Dans la mesure exigée par la Loi, la Société conclura un contrat d'administration centrale avec un Agent d'Administration Centrale régi par la loi luxembourgeoise.

Si l'Agent d'Administration Centrale désire démissionner, l'Actionnaire Commandité devra faire diligence pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la date effective de cette démission. L'Actionnaire Commandité peut résilier le contrat d'administration centrale mais ne peut démettre l'Agent d'Administration Centrale de ses fonctions que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 27. Loi applicable, Juridiction, Langue. Les Statuts sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Tous les litiges survenant entre les Actionnaires et la Société seront soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La loi luxembourgeoise s'applique. La version anglaise de ces statuts fait foi et prévaut en cas de contradiction avec toute traduction de ceux-ci.

Les déclarations faites dans les présents Statuts sont basées sur les lois et pratiques en vigueur à la date des présents Statuts au Grand Duché de Luxembourg, et sont soumis aux changements desdites lois et pratiques.

Art. 28. Divers. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telles que modifiées.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- RE-Invest Capital S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action de commandité sans valeur nominale et la libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 30.900.-;

2.- RE-Invest Partners Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action ordinaire sans valeur nominale et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100.-;

3.- RE-Invest Capital S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent huit (308) actions ordinaires sans valeur nominale et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 30.800.-.

La somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est à la libre disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à trois mille deux cents euros.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises:

La société à responsabilité limitée KPMG avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 103065, a été nommée réviseur d'entreprises de la Société.

2. Le mandat du réviseur d'entreprises expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

3. Le siège social de la Société est fixé au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: TASKIRAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2010. Relation GRE/2010/1699. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010066445/1782.

(100069757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Dynamic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.827.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061722/10.

(100060766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Louv S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061726/10.

(100060578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

SG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SG FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2010061729/13.

(100060575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

MLArg Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.704.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

MLArg Real Estate GP S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010061730/14.

(100060574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Merrill Lynch Paris Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.
 Merrill Lynch Paris Nursing Holdings S.à r.l.
 Jean-Jacques Josset
 Gérant B

Référence de publication: 2010061731/14.
 (100060573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Grauggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
 R.C.S. Luxembourg B 122.797.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010061732/11.
 (100060597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
 R.C.S. Luxembourg B 122.878.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010061733/11.
 (100060594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Jeurggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
 R.C.S. Luxembourg B 122.760.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010061734/11.
 (100060592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Fora Investment S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Fora Investment S.à r.l.).

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
 R.C.S. Luxembourg B 46.219.

L'an deux mille dix, le vingt avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit de la République des Seychelles "ARRAGON INVESTMENT Ltd", inscrite au Registre des Sociétés des Seychelles sous le numéro 040784, établie et ayant son siège social à 106 Premier Building, Victoria, Mahe, Seychelles, ici représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismund, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "FORA INVESTMENT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le

numéro 46219, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 25 mars 1994,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2628 du 28 octobre 2008.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société ("Associée Unique") et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide:

- de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

- de changer la dénomination sociale en "FORA INVESTMENT S.à.r.l., SPF"; et

- de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'Associée Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "FORA INVESTMENT S.à.r.l., SPF" (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois relatives à une telle entité et plus particulièrement la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi SPF") et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (174.394,68.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour les transmissions pour cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés sont libres. La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi SPF et à la Loi.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DI FINO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1389. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064508/137.

(100062540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Madas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061735/11.

(100060590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Partapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.519.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTAPAR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010061736/12.

(100060589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pribinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061846/9.

(100061077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Asia Infrastructure S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.541.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASIA INFRASTRUCTURE S.A. SICAR

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010061737/13.

(100060588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061738/10.

(100060587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Merlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061739/10.

(100060586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNICAN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

Référence de publication: 2010061740/12.

(100060585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Octagon Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 118.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061849/9.

(100061272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Advise Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061741/10.

(100060584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Christal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061742/10.

(100060583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Finav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.162.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINAV S.A.

C. GASPAR / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010061743/12.

(100060582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Marchesini Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010061744/12.

(100060581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Lapperre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 54.010.

Le Bilan au 31/03/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061746/10.

(100060613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

CVM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.388.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVM SPF S.A.

Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010061745/12.

(100060580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Cobe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 13, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 140.220.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 30/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061747/10.

(100060612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Quality Publishing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 79.410.

Les comptes annuels au 14/04/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010061748/13.

(100060611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

KKR Columba Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 150.294.

Il résulte d'un contrat d'apport signé en date du 11 mars 2010, que KKR COLUMBA LIMITED, une société ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïman, immatriculée auprès du Registre des Iles Caïman sous le numéro 236845, a apporté la totalité des onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société KKR Columba One S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.436.

KKR COLUMBA LIMITED ne détient donc plus aucune part sociale dans le capital de la Société et KKR Columba One S.à r.l. détient à présent 11.250 parts sociales dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010062694/19.

(100061121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

HECTAS Gebäudedienste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 38, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 146.921.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010061749/13.

(100060610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Bellone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 111.353.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061750/10.

(100060609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Grand Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/10.

Signature.

Référence de publication: 2010061751/10.

(100060606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Grand Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/10.

Signature.

Référence de publication: 2010061752/10.

(100060605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Froeggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.589.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010061754/11.

(100060599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2009 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010061758/13.

(100060653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Grand Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/10.

Signature.

Référence de publication: 2010061753/10.

(100060604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.770.

RECTIFICATIF

L'an deux mil dix, le premier mars.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Ont comparu:

(1) Citicorp Capital Investors Europe Limited, une limited company constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à New Castle Corporate Commons, One Penn's Way, Operations One Building, New Castle, Delaware 19720, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 0075117,

(2) Capital Ventures Nominees Limited, une limited company constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 8^{ème} étage, 68 King William Street, Londres EC4N 7DZ (Royaume-Uni) et enregistrée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro 03141022,

(3) CVC European Equity Partners II LP, une limited partnership constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 981101628-2872450, représentée par son Associé Commandité CVC European Equity II Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401,

(4) CVC European Equity Partners II (Jersey) LP, une limited partnership constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 00094, représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity Partners II Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401,

(5) Sticing Certificaathooders Kappa, Schiphol Boulevard 285, 1118 BH Schipol, Les Pays-Bas,

(6) Citi-Europe Co-Invest LP, une limited partnership constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, enregistrée dans l'Etat du Delaware, sous le numéro d'authentification 010247114-3395397,

(7) CVC European Equity Partners III LP, une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12399, représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III General Partner L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12502, elle-même représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031,

(8) CVC European Equity Partners III Parallel Fund A LP, une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12789, représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III General Partner L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12502, elle-même représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III Limited, une limited company constituée sous

les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031,

(9) CVC European Equity Partners III Parallel Fund B LP, une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12790, représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III General Partner L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12502, elle-même représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031,

(10) CVC Europe Enterprise (Domestic) LP, une limited partnership constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 010243936-3394703, représentée par son Associé Commandité, CVC Europe Enterprise GP Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623,

(11) CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12788, représentée par son Associé Commandité, CVC Europe Enterprise GP Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623,

Toutes représentées par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu de 11 procurations annexées à un acte de constitution reçu par le notaire soussigné en date du 9 mai 2008, enregistré à Luxembourg 15 mai 2008, LAC/2008/19670

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en leurs qualités de constituants et associés actuels de la société à responsabilité limitée " Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l. ", ayant son siège social à Luxembourg, 20, Avenue Monterey, constituée par acte du notaire soussigné en date du 9 mai 2008, enregistré à Luxembourg 15 mai 2008, LAC/2008/19670, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008 (080117772), référence de publication: 2008101837/208/1114,

déclarent, que dans le susdit acte de constitution, le nombre de parts souscrites par l'associé sub 3, savoir:

"CVC European Equity Partners II LP, une limited partnership constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 981101628-2872450, représentée par son Associé Commandité CVC European Equity II Limited, un limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401 "

a été erronément indiqué dans ledit acte de constitution comme suit:

CVC European Equity Partners II LP	67,726 A Shares
	67,726 B Shares
	67,726 C Shares
	67,726 D Shares
	67,726 E Shares
	12,828,518 AP 1 Shares
	12,828,518 AP 2 Shares
	12,828,518 AP 3 Shares
	22,809,428 AC 1 Shares
	22,809,428 AC 2 Shares
	22,809,429 AC 3 Shares
	8,555,510 AL 1 Shares
	8,555,510 AL 2 Shares
	8,555,509 AL 3 Shares

alors que le nombre correct de parts souscrites par cet associé aurait dû se lire comme suit:

Version anglaise

CVC European Equity Partners II LP	67,726 A Shares
	67,726 B Shares

67,726 C Shares
67,726 D Shares
67,726 E Shares
12,828,518 AP 1 Shares
12,828,518 AP 2 Shares
12,828,518 AP 3 Shares
22,809,428 AC 1 Shares
22,809,428 AC 2 Shares
22,809,429 AC 3 Shares
8,555,510 AL 1 Shares
8,555,510 AL 2 Shares
8,555,508 AL 3 Shares

Traduction française

CVC European Equity Partners II LP	67.726 Parts Sociales A
	67.726 Parts Sociales B
	67.726 Parts Sociales C
	67.726 Parts Sociales D
	67.726 Parts Sociales E
	12.828.518 Parts Sociales AP 1
	12.828.518 Parts Sociales AP 2
	12.828.518 Parts Sociales AP 3
	22.809.428 Parts Sociales AC 1
	22.809.428 Parts Sociales AC 2
	22.809.429 Parts Sociales AC 3
	8.555.510 Parts Sociales AL 1
	8.555.510 Parts Sociales AL 2
	8.555.508 Parts Sociales AL 3

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elles prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation française donnée à la représentante des sociétés comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 mars 2010, LAC/2010/9513: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010062140/146.

(100061477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Mediolux Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 15.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061755/10.

(100060664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

TARENO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 107.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061756/10.

(100060660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Broker Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 71.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061757/10.

(100060657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 de la Société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010061759/14.

(100060650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 114.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010061765/10.

(100060630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

FLSmith Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 111.349.

Les comptes annuels de FLSmith Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft., maison mère de la Société dissoute FLSmith Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft., Luxembourg Branch au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061760/13.

(100060648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Lux Car & Paint Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.021.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert - Comptable Reviseur d'Entreprise
57, avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010061761/14.

(100060644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Happy Greens Bourglinster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 46.863.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert - Comptable Reviseur d'Entreprise
57, avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010061762/14.

(100060643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Java S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.057.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

JAVA S.A.
Jean-Marc HEITZ / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010061770/13.

(100060615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Trillium Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061768/10.

(100060618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2010061784/13.

(100060892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Torsch Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061780/10.

(100060903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Sigma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061767/10.

(100060620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Exane Funds 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010061766/10.

(100060629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Dreamteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061797/10.

(100061083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

SREP (France) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.462.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société en date du 08 décembre 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L090187842.04.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061791/14.

(100061025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 8.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061789/10.

(100060667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

ZEN High-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061798/10.

(100061076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Poseidon Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061799/10.

(100061073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

IL-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061801/10.

(100061070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.